

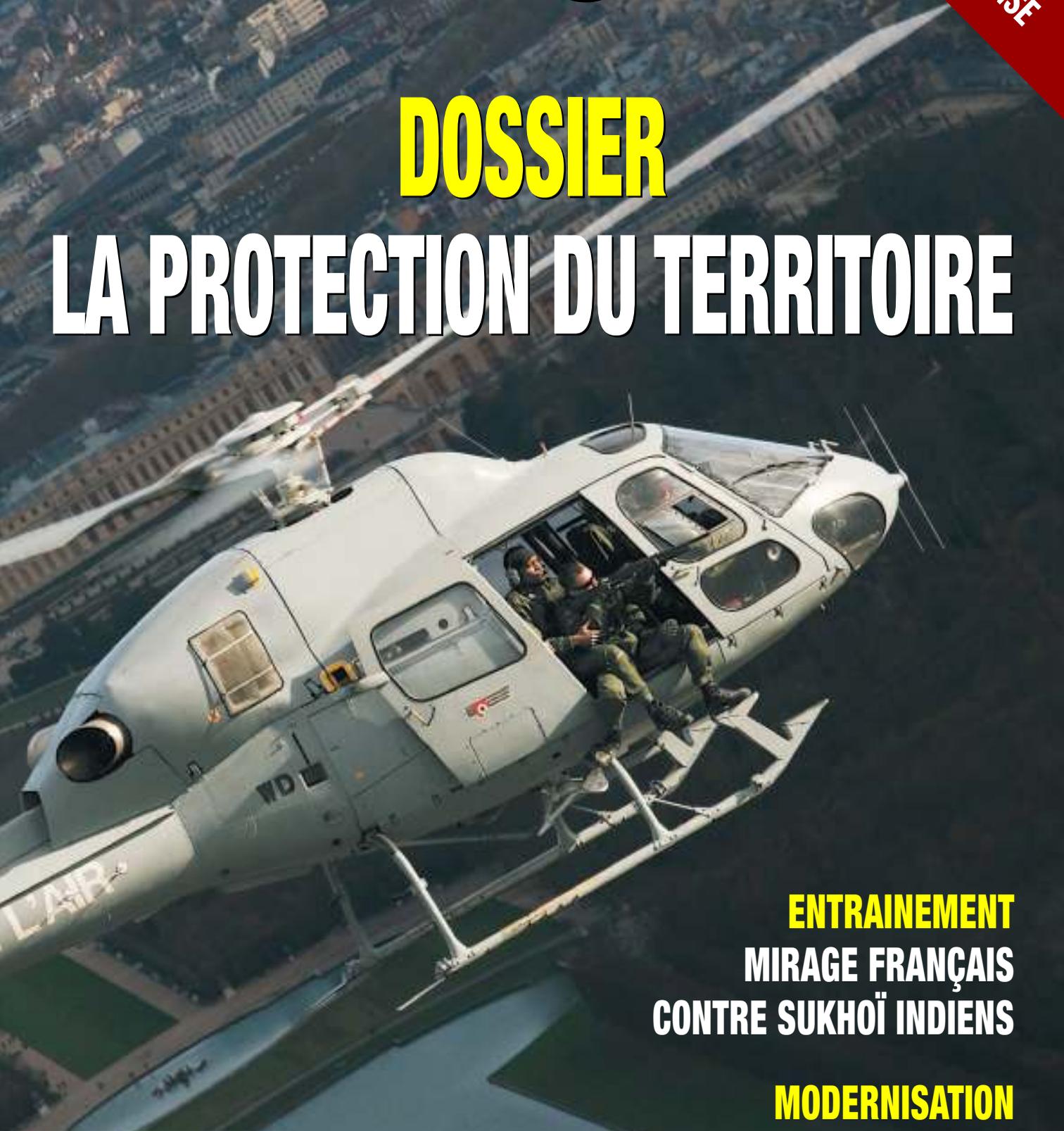
ARMÉES
D'AUJOURD'HUI

ARMÉES D'AUJOURD'HUI

FOCUS
LES COMMISSIONS
PARLEMENTAIRES DE DEFENSE

DOSSIER

LA PROTECTION DU TERRITOIRE



ENTRAINEMENT
MIRAGE FRANÇAIS
CONTRE SUKHOÏ INDIENS

MODERNISATION
LA REFORME DU SERVICE DE SANTE

M 01139 - 353 - F: 3,00 €



ARMÉES D'AUJOURD'HUI

FORCES EN ACTION

- 4** Garuda IV : confrontation au sommet
- 10** Portrait
- 12** Les opex en bref
- 14** Portfolio

ENJEUX

- 16** Point de vue sur l'eau : Interview de Charles Saint-Prot, directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques

MODERNISATION

- 18** Les armées achèvent de se refaire une santé

FOCUS DÉFENSE

- 22** Défense : à quoi servent les commissions parlementaires
- 28** 14 Juillet : l'Afrique ouvre le bal
- 30** Afghanistan : Interview du général Druart
- 34** Le sauveur de sous-marins en Méditerranée
- 36** Staff ride : histoire militaire à ciel ouvert
- 40** Site Internet : La Défense retend sa toile
- 44** Repères

DOSSIER

- 46** La protection du territoire national
- 48** Armées-nation : Des missions étendues
- 52** Police du ciel : Surveillance élargie
- 55** Vigipirate : Prudence maintenue
- 58** Surveillance côtière : centralisation des moyens
- 61** Héphaïstos : La guerre du feu

PERSPECTIVES

- 64** Document photo
- 65** Histoire : La guerre est finie

KIOSQUE

- 66** Sélection



4

FORCES EN ACTION

Garuda IV : Confrontation au sommet

L'exercice franco-indien s'est déroulé dans le ciel français et des pilotes singapouriens y participaient. Il a permis de travailler sur l'interopérabilité des procédures et des matériels.



22

FOCUS DÉFENSE

À quoi servent les Commissions parlementaires

Formées d'élus, elles préparent le travail législatif au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat. Elles contrôlent les dépenses et sont un rouage majeur de la démocratie parlementaire.



46

DOSSIER

La protection du territoire national

Les armées contribuent en permanence à la sécurité du territoire (terre, air, mer). Depuis le Livre blanc 2008, elles collaborent davantage avec les autorités civiles : lutte contre le terrorisme, le feu, les catastrophes naturelles...



ARMÉES D'AUJOURD'HUI. Direction : Directeur de la publication : Laurent Teisseire. **Directeur de la rédaction :** colonel (terre) Benoît Trochu. **Chef du bureau de la rédaction :** lieutenant-colonel (air) Nicolas Martin. **Rédacteur en chef :** chef d'escadron (terre) Olivier Destefanis. **Rédacteur en chef adjoint :** adjudant-chef (terre) Stéphane Froidure (01 44 42 81 66). **Secrétariat de rédaction :** Yves Le Guldec. **Chef des reportages :** sergent-chef (terre) Alban Vasse (48 02). **Rédaction :** Carine Bobbera (48 07), Paul Hessenbruch (55 05), Julien Fouineau (33 18), enseigne de vaisseau (marine) Cynthia Glock (40 04), Samantha Lille (47 27), capitaine (terre) Anne-Lise Llouquet (48 01), Linda Verhaeghe (48 26). **Prestations intellectuelles :** Jean-Claude Jaeger, Thierry Widemann. **Service photo :** adjudant-chef (air) Bruno Biasutto (47 44), Stéphanie Brandin (48 35), caporal-chef (terre) Christophe Fiard (48 40). **Directeur de fabrication :** Serge Couplier (01 56 77 23 08). **Photogravure :** Open Graphic. **Impression :** Circleprinters. **Routage :** CRP. Commission paritaire n° 0211 B 05686. Dépôt légal : février 2003. Dicod - École militaire - 1, place Joffre - 75007 Paris.

Contact publicité (ECPAD) : Thierry Lepsch : 01 49 60 58 56 / thierry.lepsch@ecpad.fr
Abonnés (ECPAD) : 01 49 60 52 44 / routage-abonnement@ecpad.fr
Diffusion : 01 56 77 23 08 / serge.couplier@dicod.defense.gouv.fr . **Photo de couverture :** C. Fiard/Dicod

Garuda IV : confron

Pour sa quatrième édition, l'exercice franco-indien s'est déroulé dans le ciel français. Et, cette année, des pilotes singapouriens étaient invités à participer aux manœuvres aériennes. Pour les trois armées de l'air, aux matériels et procédures sensiblement différents, Garuda est l'occasion de travailler sur l'interopérabilité.

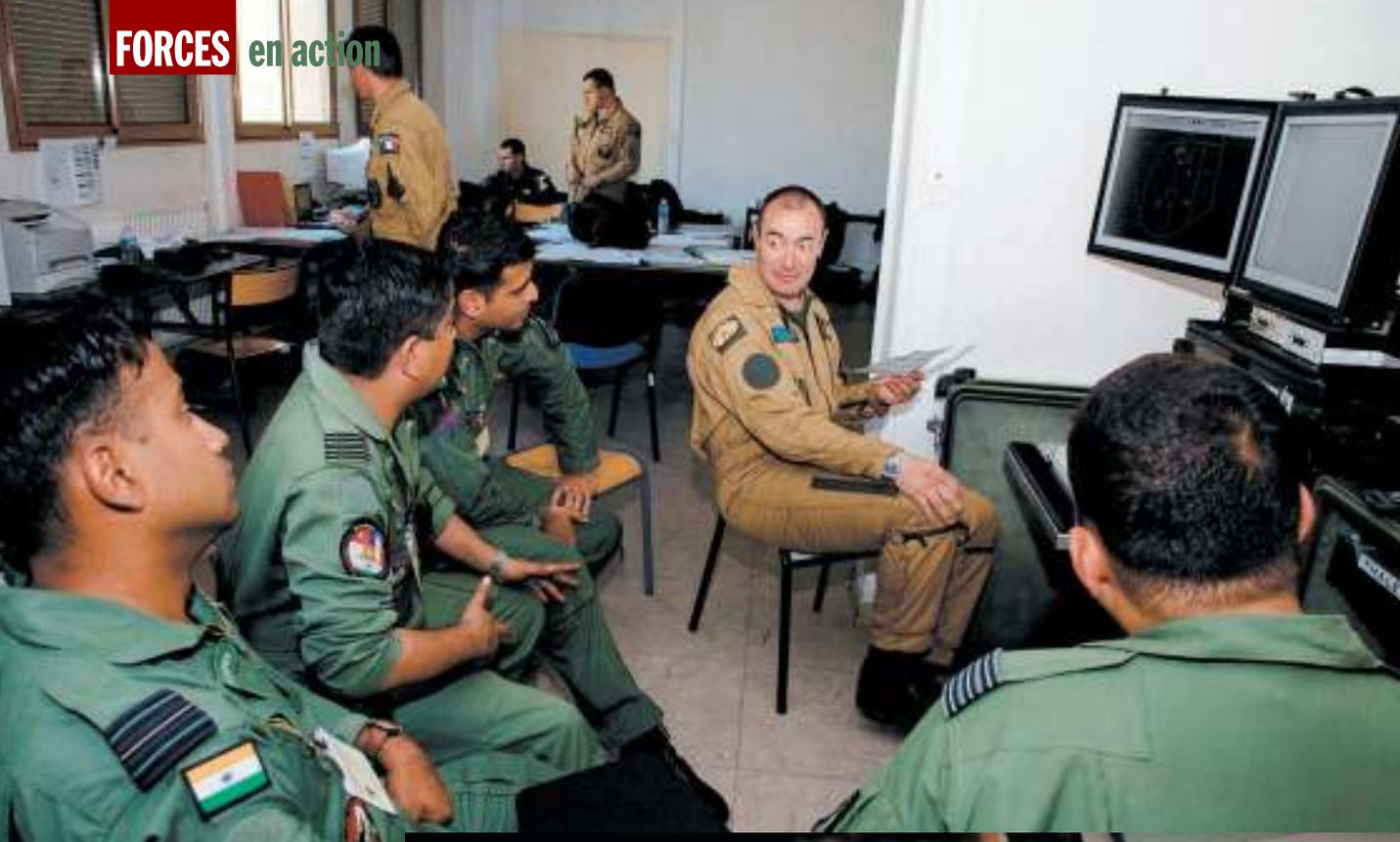
PAR CYNTHIA GLOCK. PHOTOS : BRUNO BIASUTTO / DICOD



Ravitaillement
en vol
d'un Sukhoï
de l'armée
de l'air indienne.

tation au sommet





« Plus de 20 chasseurs peuvent être engagés sur un même scénario »

En haut:
Briefing avec les pilotes indiens.
À droite: un Mirage de l'escadron Cigogne au décollage.
Les missions se succèdent, à raison de deux à quatre par jour : interception, protection d'avions de transport, attaques aériennes...

Ci-contre:
Dans le cockpit d'un avion ravitailleur Iliouchine IL78.
En Inde, l'espace aérien est assez vaste pour que le ravitaillement s'effectue en ligne droite, et non sur une trajectoire elliptique, comme en France.





« **L**e moment critique, ce sera quand nos Sukhoï et nos Mirage partiront se ravitailler, avertit le lieutenant-colonel Arnaud Brunetta. Pendant deux ou trois minutes, nous n'aurons plus que deux avions sur zone pour repousser nos adversaires. » C'est sur ces mots que le chef de mission de l'escadron de chasse 2/5 Île-de-France de la base aérienne d'Orange (84) clôt le brief de ses équipages. Dans moins d'une heure, seize chasseurs s'affronteront dans le ciel français, dont certains plutôt rares sous nos latitudes : six biplaces Sukhoï Su-30MKI de l'Indian Air Force, autant de F-16D Block 52 de la Singapore Air Force, ainsi que trois avions ravitailleurs, un KC-135 singapourien et deux Iliouchine IL-78 indiens. Ils participent à la quatrième édition de l'exercice Garuda, qui s'est déroulée pendant quinze jours sur les bases aériennes d'Istres et d'Orange.

Confronter les tactiques de combat

Garuda réunit tous les deux ou trois ans les armées de l'air française et indienne. Il est organisé alternativement dans chaque pays, pour « *entretenir la coopération, confronter les tactiques de combat et améliorer le niveau d'interopérabilité* », explique le lieutenant-colonel Maurer, directeur adjoint de l'exercice et chef du bureau entraînement/exercices du commandement des forces aériennes. Cette année, pour la première fois depuis 2003, des Singapouriens, au nombre de 120, se sont joints à la manœuvre afin de compléter leur entraînement avant un prochain déploiement en Afghanistan.

Pour cet exercice, l'escadron 2/5 Île-de-France fait équipe avec les Indiens contre le 1/2 Cigogne (Dijon) et les Singapouriens. Après quelques jours de patrouilles où les hommes ont appris à se connaître, le régime s'est corsé : opérations d'interception ou de protection d'avions de transport, attaques aériennes combinées à des destructions de cibles au sol, à raison de deux à quatre missions par jour. « *Plus de 20 chasseurs peuvent être engagés sur un même scénario* », signale le lieutenant-colonel Maurer. Il arrive même que des chasseurs issus d'autres bases françaises viennent « compliquer » les manœuvres, comme les Rafale de l'escadron 1/7 Provence de la BA113 de Saint-Dizier. La zone de l'exercice comprend le Massif central, une partie du Sud-Ouest et une partie maritime, au large de la Corse.

Aujourd'hui, les Sukhoï indiens et les Mirage orangeois ont mission d'escorter quatre avions de transport qui doivent larguer des parachutistes près de Toulouse. Classée « ennemie » ■■■



« À chaque mission, des dizaines de tirs simulés sont échangés à plusieurs centaines de kilomètres. »

En haut : Après avoir salué l'avion, les mécanos indiens quittent le tarmac au pas militaire.

Au milieu, de gauche à droite : Un pilote français présente le Rafale à un « confrère » indien. Pilotes et F16 singapouriens. Le 105^e escadron de l'armée de l'air singapourienne est installé sur la base française de Cazaux.

Ci-contre : Mirage au roulage devant un Iliouchine indien.





■ ■ ■ pour le scénario, la zone corse sera défendue par les F-16 singapouriens et les Mirage dijonnais.

Avant de livrer bataille, les chasseurs devront se ravitailler en vol. « Ils consomment un tiers de leur carburant au décollage, explique le colonel Arun Nair, copilote d'un des Iliouchine indiens. C'est pourquoi nous les ravitaillons en début de vol. » Combinaison de vol ajustée, lunettes de soleil vissées sur le nez, les pilotes traversent le tarmac de la base d'Istres et s'installent aux commandes. Moins rapide que les chasseurs, l'Iliouchine décolle trente minutes avant. Dans le ciel pyrénéen, cette « station-service volante » se délestera bientôt de dizaines de tonnes de kérosène stockées dans sa soute pour remplir les réservoirs des chasseurs français et indiens via deux tuyaux souples flottant de chaque côté de l'arrière de l'appareil. « En Inde, l'espace aérien est assez vaste pour que nous puissions ravitailler en ligne droite, indique le colonel Nair.

Ici, pour ne pas sortir de la zone autorisée, nous devons suivre une trajectoire ovale. »

Alors que l'Iliouchine survole la côte méditerranéenne vers l'ouest, les pilotes de chasse enfilent leur combinaison. Les visages sont déjà concentrés en prévision des 90 minutes de combat intense qui se profilent. À chaque mission, ce sont des dizaines de tirs simulés qui sont échangés à plusieurs centaines de kilomètres de distance entre des adversaires qui ne se « voient » la plupart du temps que sur radar. « Quand un "équipage" est touché, c'est un contrôleur aérien qui suit les opérations à terre qui le lui apprend par radio, précise le lieutenant-colonel Maurer. Il doit alors quitter la zone de "jeu". »

Des systèmes d'armes différents

Le plan de bataille élaboré par les pilotes de l'escadron 2/5 Île-de-France et leurs alliés indiens stipule une heure précise pour pénétrer dans la zone « ennemie » et couvrir le passage des avions de transport. « Ensuite, tout dépendra de l'évolution de la situation tactique, explique l'un des pilotes, le capitaine Olivier Pallier. L'essentiel est de toujours garder une connaissance fine de la situation et de traiter les bonnes informations au bon moment. » Pas toujours simple, lorsqu'on évolue avec des

partenaires équipés de systèmes d'armes différents, car chaque tactique dépend du type d'armement et de la technologie emportée. « Ce sont justement ces différentes cultures qui justifient ce type d'exercice », affirme le lieutenant-colonel Maurer. De l'avis général, l'interopérabilité se fait assez naturellement avec les Singapouriens. D'autant que leur 150^e escadron est installé à Cazaux, où leurs pilotes sont formés depuis 1998. Avec les Indiens, les différences sont notables. Elles sont perceptibles déjà sur le tarmac, où les mécaniciens au sol s'activent autour des avions.

Pour les Mirage, un « pistard », chargé des contrôles avant chaque mission, rode sous « son » avion et l'inspecte sous toutes ses coutures. « La préparation commence deux heures avant le vol, explique le sergent-chef Arnaud Geoffrey. Il faut tout vérifier : trappes, revêtements et rivets de la carlingue, pneumatiques, branchements électriques, voyants du tableau de bord.

Puis, on termine par les pleins de carburants et autres liquides. »

Côté indien, en revanche, les mécaniciens se rendent jusqu'à l'avion au pas militaire. Chaque Sukhoï-30 est contrôlé par cinq personnes. « Une par tâche, explique le chef de groupe en s'approchant d'un bombardier, comme ôter les cales qui maintiennent les roues ou vérifier qu'aucun corps étranger ne s'est

introduit dans les réacteurs. »

Quand les vérifications sont faites, demi-tour droite, puis garde-à-vous pour saluer l'avion. Les mécaniciens quittent la piste au pas militaire, comme ils sont venus.

Quant aux pilotes, ils montrent « une grande curiosité à l'égard des procédures et tactiques françaises », comme le concède le commandant Amit Vij, du 8^e escadron de poursuite indien. Mais Garuda a donné à deux d'entre eux l'occasion de voler sur Rafale. Bien que d'un gabarit sensiblement plus modeste que le Sukhoï, le fleuron de l'armée de l'air française « a beaucoup impressionné », affirme le colonel indien, avant d'emboîter le pas à son équipage en direction du tarmac brûlé par le soleil. Harnachés dans leur cockpit, les équipages ne font plus qu'un avec leur chasseur. Dans le vacarme des moteurs, ils décollent un par un pour rejoindre l'avion ravitailleur dans le ciel méditerranéen avant le combat aérien... ■



Champion

toutes catégories

Atteint d'hémiplégie durant l'enfance, Djamel découvre l'athlétisme lors de sa rééducation et court avec les valides, toujours classé dans les meilleurs. Il s'engage dans les transmissions, puis retrouve la course dans la catégorie handisport, où il accumule les titres.

Ce demi-fondeur est un battant. Il a toujours cherché à se dépasser pour être meilleur que les autres, malgré son handicap. « J'ai eu tout le côté droit paralysé, étant jeune, et il a fallu que je fasse du sport pour retrouver la mobilité de mon bras et de ma jambe droite. C'est lors de cette rééducation que j'ai découvert l'athlétisme, vers l'âge de 13-14 ans. » Un sport qu'il pratique chez les « valides », où il veut toujours être le meilleur. Régulièrement classé parmi les dix meilleurs sur 3 000 et 5 000 mètres dans toutes les catégories de jeunes, il décroche le titre de vice-champion de France du 10 000 mètres Espoirs avec un chrono de 30'48", en 1992. Un exploit ! « C'est un de mes plus beaux souvenirs, confie-t-il. "Faire" vice-champion de France, avec mon handicap ! Ça a été un grand moment pour moi. Dans le sport, tout est possible. C'est une question de mental. »

Le service militaire lui ouvre alors des perspectives. « À l'époque, le service était obligatoire. Avec mon handicap, j'ai pensé qu'ils ne m'appelleraient jamais. Pourtant, quand j'ai fait mes "trois jours" à Vincennes, ils ont considéré mes résultats sportifs et m'ont déclaré apte. » Djamel Mastouri est affecté au 8^e Régiment de transmissions du Mont-Valérien, à Suresnes, où les « appelés sportifs » sont nombreux. Après ses dix mois de service, il choisit de s'engager. Il met alors sa carrière sportive entre parenthèses. « J'avais moins envie de faire de la compétition,

j'avais davantage l'esprit tourné vers la chose militaire. J'ai mis de côté ma passion pour l'"athlé". » Il préfère se concentrer sur ses examens professionnels. « En les réussissant, je voulais montrer qu'un sportif n'a pas que des jambes, il peut avoir aussi de la tête ! » Le sergent Mastouri part ensuite deux fois au Kosovo. « Ça a été une très belle expérience. J'étais sur le terrain. Je m'occupais de tout ce qui était NRBC. C'est là que je me suis vraiment découvert l'âme militaire. Les valeurs de l'armée ressemblent à celles du sport : combativité, fraternité, persévérance. C'est un univers où je me sens bien. »

Prenant sur son temps libre, Djamel Mastouri continue de courir, « pour le plaisir, avec les copains et mon frère, qui est lui aussi un champion en athlé ». Jusqu'au jour où, pour « dépanner » son entraîneur, il accepte de courir le 3 000 mètres pour les Interclubs. À cette occasion, le directeur technique fédéral de la Fédération d'athlétisme handisport le repère et lui propose de reprendre la compétition, mais chez les handisports. Djamel Mastouri hésite. « Je n'étais pas trop chaud, au départ. Dans ma tête, j'étais un valide, se souvient-il. J'ai toujours couru avec les valides. Il ne m'est pas venu à l'idée que je pouvais courir avec les handisports, je trouvais que c'était pren-

dre leur place... Puis, je me suis laissé convaincre. » Commence alors pour le sergent une nouvelle aventure. « J'ai repris au mois de mai 2005, pour les Interclubs. En juin, il y a eu les championnats de France et en septembre les championnats d'Europe. De simple militaire, je suis devenu champion. En quatre mois, tout a changé, les entraînements, l'envie de gagner, la Marseillaise... Après, c'est l'envie de toujours faire mieux. »

Depuis, les victoires s'enchaînent, Djamel Mastouri bat des records au 800 et au 1 500 mètres et décroche le bronze aux jeux Olympiques de Pékin sur 800 mètres en 2008. « Avec les handisports, j'ai découvert un milieu plus fraternel, plus cool, moins "prise de tête", que chez les valides où, il faut le reconnaître, c'est un peu le chacun pour soi. En handisport, tout le monde est ensemble, quel que soit le handicap. On se soutient, on est solidaire les uns des autres. »

Actuellement, Djamel se remet d'une légère blessure au tendon d'Achille. « Depuis les Jeux de Pékin, j'ai accumulé les blessures. C'est en grande partie de ma faute, j'ai du mal à rester au repos. J'ai toujours envie de repartir courir. C'est plus fort que moi ! » Plus sage, cette fois, il reprend l'entraînement progressivement, avec en ligne de mire les jeux Olympiques de Londres en 2012. « Pékin, c'était mes premiers Jeux. Londres, ce seront mes derniers. J'espère terminer en beauté : sur la plus haute marche du podium ! »

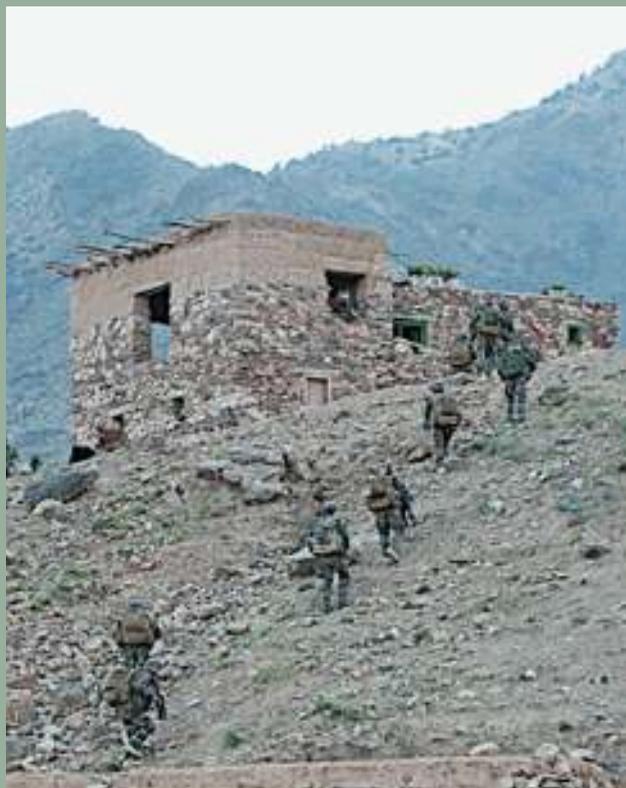
« Avec les handisports, j'ai découvert un milieu plus fraternel que chez les valides. »

Carine Bobbera

Djamel Mastouri.
« Les valeurs
de l'armée
ressemblent
à celles du sport.
C'est un milieu où
je me sens bien. »



6/08 - 23/08 AFGHANISTAN : TROIS FRANÇAIS TUÉS EN OPERATION



JOHANN PESCHEL / ECPAD

L'adjudant Laurent Mosic, du 13^e Régiment du génie, est mort suite à l'explosion, le 6 juillet, d'un IED (engin explosif improvisé). Le 23 août, ce sont le lieutenant Lorenzo

Mezzasalma et le caporal Jean-Nicolas Panezyck, du 21^e Régiment d'infanterie de marine, qui ont trouvé la mort au cours de l'opération de sécurisation Her-

mes Burrow, conduite par le groupement tactique interarmes (GTIA) Hermès pour désorganiser les réseaux d'insurgés dans la vallée de Bedraou, au sud de Tagab. Trois militaires du même régiment, blessés dans le secteur sud de Karamkhel, ont été rapatriés en France et sont actuellement soignés dans des hôpitaux militaires.

Le président de la République et le ministre de la Défense ont présenté aux familles et aux proches des victimes leurs plus sincères condoléances. En outre, saluant « l'engagement et la détermination des soldats français pour le retour de la stabilité, le rétablissement de la paix et le développement en Afghanistan », Hervé Morin a exprimé à ces derniers toute sa confiance et son soutien.

3750 Français sont engagés sur le théâtre afghan, dont la majorité est stationnée en Kapisa et Surobi. 48 ont perdu la vie depuis 2001.

09/08 AFGHANISTAN : LES TIGRE PASSENT LA BARRE DES 1 000 HEURES DE VOL

Les 3 hélicoptères EC 665 Tigre du 5^e Régiment d'hélicoptères de combat (5^e RHC) ont dépassé en moins d'un an les 1000 heures de vol dans le ciel afghan. Ils ont pour mission l'escorte, le transport et l'appui des troupes au sol. Ils sont notamment équipés d'un canon de 30 mm à visée laser et de roquettes de 28 mm. Aucune patrouille, ni opération en Afghanistan



G. MANGIN / SIRPA TERRE

n'est conduite sans la protection d'avions ou d'hélicoptères. C'est le premier théâtre

sur lequel l'Aviation légère de l'armée de terre (Alat) a engagé le Tigre, à l'été 2009.

26/07 CÔTE D'IVOIRE : LICORNE ET L'ONU EN VISITE D'INSPECTION



EMA

La force française Licorne et celle de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci) ont effectué une visite d'inspection, fin juillet, au groupement d'instruction militaire de Korhogo, dans le nord de la Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la résolution 1933 de l'Onu adoptée en juin dernier, les militaires français et onusiens ont évalué l'état d'avancement du processus, entamé le 15 juin, de démobilisation, de désarmement et d'encasement des Forces nouvelles (coalition de mouvements rebelles). À ce jour, 492 éléments ont été regroupés en caserne et 1520 combattants ont été démobilisés pour le secteur de Korhogo.

24/08 LIBAN : UN FRANÇAIS TUÉ DANS UN ACCIDENT

Un militaire français de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul) est décédé près du village de Burj Qallaouay des suites d'un accident de la route. L'adjudant-chef Richard Guilloteau appartenait au 40^e Régiment d'artillerie. Deux autres soldats de la même unité ont été gravement blessés.

**12/08 GUYANE :
DÉCÈS D'UN
SOLDAT DU 1^{ER} RI**

Le corps d'un militaire appartenant au 1^{er} Régiment d'infanterie a été retrouvé, le 12 juillet, en Guyane. Alors qu'il participait à un barrage fluvial dans le cadre de l'opération de lutte contre l'orpaillage clandestin Harpie, sa pirogue a été percutée par une embarcation rapide forçant le passage. Il avait alors été porté disparu.



EMA

14/08 ATALANTE : LA FRANCE PREND LE COMMANDEMENT

La France a pris le commandement de l'opération européenne de lutte contre la piraterie Atalante. C'est de la frégate française *De Grasse* que le contre-amiral Philippe Coindreau dirige les opérations, qui se succèdent depuis la prise de commandement. Alerté par des navires marchands, le bâtiment est intervenu à de nombreuses reprises pour intercepter des embarcations suspectes. Lancée en décembre 2008 à l'appui des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, cette force maritime (EUNAVFOR) a pour mission d'assurer l'acheminement des navires du Programme alimentaire mondial à destination de la



F. MERALLI-BALLOU/GSBD

Somalie et de lutter contre la piraterie dans le golfe d'Aden. La force Atalante est composée d'une dizaine de bâtiments européens et de deux à trois avions de patrouille maritime, dont

un Atlantique 2 basé à Djibouti. Une dizaine de pays participent à l'opération, dont quatre contributeurs permanents : l'Allemagne, l'Espagne, la France et la Grèce.

**12/08
TCHAD : EXERCICE « SATER »
DANS LE NORD DU PAYS**

Afin de tester l'ensemble des procédures de récupération d'un pilote éjecté, deux Mirage 2000 ont été déployés dans le ciel tchadien pour l'exercice SATER (sauvetage terrestre) le 12 août. À 9h 55, un des deux appareils simule une avarie mécanique

à 30 kilomètres au nord de la capitale, N'Djamena. Après l'appel de détresse lancé au centre des opérations, le déploiement des moyens terrestres et aériens doit alors être réalisé en un minimum de temps pour porter secours au pilote et organiser son exfiltration.



PHILBERT ALEXANDRE/EFT

**04/08 AFGHANISTAN : SAISIE RECORD
DE MUNITIONS**



JOHANN PESCHEL / ECPAD

Trois tonnes de munitions ont été saisies en Afghanistan au cours de deux opérations successives menées par les militaires du Battelgroup Bison. Il s'agit de la plus importante saisie de l'année. Alertés

par la population locale, les militaires français ont déterré des roquettes et des obus cachés dans la vallée d'Uzbeen, les nuits du 4 au 6 août. En parfait état de marche, ces munitions ont été rapportées sur la base de Tora, où elles ont été détruites.

O

I

O

F

T

R

O

R





JÉRÔME SALLES / ECPAD

1 - Exercice TAM

Commandos marine lors d'une présentation terre - air - mer

2 - VAB

Convoi de véhicules de l'avant blindé du 126^e Régiment d'infanterie.

3 - Caracal

Un hélicoptère Caracal EC-725 au décollage.

4 - Entraînement

Exercice de tir de nuit au Centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel (CEITO).

5 - 13^e RG

Plongée sous la glace pour un soldat du 13^e Régiment du génie.



JEAN-BAPTISTE TABONE / SIRPA TERRE



JÉRÔME SALLES / ECPAD



JEAN-BAPTISTE TABONE / SIRPA TERRE



GILLES GESQUIERE / SIRPA TERRE

Charles Saint-Prot, directeur de l'Observatoire d'études géopolitiques (OEG)**«L'accès à l'eau est beaucoup plus important que la possession des réserves de pétrole ou de gaz»****Pourquoi l'eau est-elle considérée comme une ressource stratégique ?**

Il n'y a pas de vie sans eau, et la préservation de cette ressource est au moins aussi essentielle que celle de la couche d'ozone. L'accès à l'eau est beaucoup plus important que la possession des réserves de pétrole ou de gaz. Si elle représente plus de 70 % de la superficie de la planète, 3 % seulement de son volume peuvent être directement consommés comme eau potable ou utilisés pour l'agriculture et l'industrie. L'eau est donc une ressource stratégique. En outre, la croissance démographique, l'augmentation des besoins, l'épuisement des réserves dû au gaspillage, à la pollution et aux changements climatiques, la répartition inégale des bassins d'eau douce, en surface et sous terre : tout se conjugue pour faire de cette question l'un des grands enjeux du XXI^e siècle. Il y a d'ores et déjà des problèmes graves. Selon un rapport de la Banque mondiale publié en 1995, 80 pays représentant 40 % de la population du monde sont dans une situation préoccupante parce qu'ils disposent de moins de 1 000 m³ d'eau par personne et par an, alors que la situation « satisfaisante » est fixée à 1 700 m³ (selon l'indice de référence dit de Falkenmark, ndlr). De nombreux pays dont les ressources se situent entre ces deux chiffres sont dans une situation de « stress hydrique ». D'après la Commission mondiale sur l'eau, qui s'est réunie en 2000, 1,3 milliard de personnes, soit près du quart de la population mondiale, n'ont pas accès à l'eau potable, notamment en Asie (dont environ 400 millions de Chinois) et en Afrique (près de 300 millions de personnes).

L'eau doit-elle être considérée comme un droit ou comme un bien par la législation internationale ?

D'un point de vue juridique, l'on peut regretter qu'il n'existe pas un régime précis organisant le partage de l'eau, des fleuves et des nappes souterraines entre les États. Le droit international, notamment

le régime de la navigation sur les cours d'eau internationaux, régit par la Convention de Barcelone de 1921.

En 1970, l'assemblée générale des Nations unies a chargé une commission d'étudier le droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation. En 1992, un projet a posé un



Charles Saint-Prot. « Des affrontements auront lieu dans les zones où cette ressource est rare. »

certain nombre de principes, en particulier l'affirmation que tous les États du bassin ont droit sur leurs territoires à une part « raisonnable et équitable » dans l'utilisation des eaux du bassin de drainage.

À partir de ces principes, les Nations unies ont adopté, le 21 mai 1997, une convention qui devrait régir le partage international des eaux, lorsqu'elle aura été ratifiée par au moins trente-cinq États. Ce texte privilégie les droits des usagers situés en aval sur ceux situés en amont. Par ailleurs, en 1992, la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement a adopté la Déclaration de Dublin, selon laquelle « il est primordial de reconnaître le droit fondamental de l'homme à une

eau salubre et une hygiène adéquate pour un prix abordable ». La même année, lors de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, les gouvernements ont adopté une déclaration selon laquelle « les êtres humains [...] ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

Il est clair qu'au-delà des déclarations, les bonnes intentions et l'évolution du processus juridique restent soumises à la bonne – ou plutôt à la mauvaise – volonté des États. Par exemple, certains ont déjà fait savoir qu'ils ne ratifieraient pas la convention de 1997. Cependant, avancée notable, les Nations unies ont voté en juillet dernier une résolution reconnaissant l'accès à l'eau potable comme un droit humain.

Quelles sont les tensions liées au contrôle de l'eau à travers le monde ?

Les différends sont nombreux et se situent sur tous les continents. Les services de renseignement des États-Unis estiment que, depuis 1985, l'eau serait le catalyseur d'une dizaine de conflits armés dans le monde. À vrai dire, les affrontements pour l'accès à l'eau se sont intensifiés : que ce soit pour l'appropriation d'un cours d'eau (menaces israéliennes sur les fleuves libanais) ou d'une nappe phréatique (exploitation des ressources aquifères par Israël au détriment de ses voisins palestiniens et jordaniens), ou pour l'exploitation d'un fleuve au détriment du ou des pays situés en aval (barrages éthiopiens sur le Nil, à l'origine de tensions avec l'Égypte et le Soudan, barrage slovaque de Gabčíkovo sur le Danube, au détriment de la Hongrie, etc.).

Par ailleurs, des problèmes graves peuvent, au sein même des États, résulter de l'exploitation ou du détournement de l'eau au profit de villes ou d'industries (le barrage des Trois-Gorges, dans la vallée du Yangzi Jiang, en Chine, avec le déplacement forcé de centaines de milliers de personnes) ou vers des régions plus démunies (l'Ebre, vers le Sud-Est de l'Espagne). Il est très clair que l'occupa-

tion du Tibet par la Chine a pour objet de contrôler le formidable château d'eau que représente ce pays.

Au-delà des affrontements locaux, tous les pays pourraient-ils un jour être concernés à des degrés divers par l'accès à l'eau ?

La « guerre de l'eau » aura-t-elle lieu ?

Il est évident que des affrontements auront lieu dans les zones où cette ressource est rare. La quantité d'eau disponible est très inégalement répartie dans le monde.

Environ 80 pays sont dans une situation préoccupante, notamment en Asie et en Afrique, où certains d'entre eux disposent de ressources extrêmement faibles, voire quasi nulles. À eux seuls, une dizaine de pays bénéficient d'environ 60 % des ressources mondiales. Les principaux détenteurs de ressources en eau naturelle sont le Brésil (plus de 6 000 milliards de mètres

cubes par an), la Russie (4 100 milliards), l'Indonésie (2 838 milliards), la Chine (2 812 milliards), le Canada et le Québec (2 740 milliards), les États-Unis, la Colombie (2 133 milliards), le Pérou (1 746 milliards), l'Inde (1 260 milliards), le Congo-ex Zaïre (1 100 milliards). La France n'est pas mal placée, avec plus de 200 milliards de mètres cubes d'eau, sans compter celle de la Guyane française (plusieurs centaines de milliards). On peut alors imaginer que les régions défavorisées demandent une meilleure distribution de cette richesse et fassent de cet objectif un combat politique.

Recyclage des eaux usées ou dessalement de l'eau de mer, quelles solutions pourraient être envisagées ?

Le développement de nouvelles technologies, notamment le dessalement, peut représenter un espoir. Grâce à ces technologies, certains pays ont fait d'énormes

progrès pour couvrir leurs besoins essentiels, tels que les pays du Golfe ou le Maroc, pour les villes du Sahara marocain (Laâyoune, Boujdour, etc.).

Mais, outre le fait que le dessalement ne peut concerner que les régions proches des mers, cette technique nécessite un savoir-faire coûteux, notamment en énergie. Ainsi, le dessalement est inaccessible pour les pays les moins développés. Ce n'est donc pas la panacée, à moins que la communauté internationale inscrive un grand programme d'aide en la matière. L'un des objectifs d'une communauté internationale bien organisée et responsable serait d'accorder une large aide aux pays pauvres afin qu'ils puissent bénéficier du développement technologique leur permettant de limiter leur pénurie en eau. ■

**Propos recueillis par
Linda Verhaeghe**

Chantier de dérivation des eaux de la rivière Wazzani vers des villages du Sud-Liban, en 2002. Pour les Israéliens, le détournement de la rivière Hasbani, dont la Wazzani est un affluent et qui se jette dans le lac Tibériade, constituerait un casus belli.



Les armées achèvent de se refaire

Comme tout le ministère de la Défense depuis 2008, le Service de santé des armées a engagé sa réforme. Le dispositif territorial a été revu en profondeur ainsi que le soutien spécifique et la formation. Mais les effectifs sont maintenus.

D'Ambroise Paré, premier chirurgien des armées françaises, qui, au XVI^e siècle, pansait les plaies des soldats des guerres de religion, aux médecins qui organisent les évacuations d'urgence dans la vallée de la Kapisa en Afghanistan, le cœur de métier des médecins militaires est resté le même : le terrain.

Pour améliorer le soutien qu'il fournit aux forces françaises déployées en opérations extérieures, le Service de santé des

armées (SSA) s'est engagé dans une réforme d'envergure. Présentant, début juillet, les transformations de son service aux membres de la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le médecin général des armées, Gérard Nédellec, directeur central du SSA, annonçait que la réforme permettrait de « *dégager des économies* ». Au sein de la Défense, les changements au SSA ont ceci de particulier que les efforts ne porteront pas sur les effectifs

mais sur la réorganisation de la fonction santé, a-t-il expliqué. Les effectifs passeront en effet de 16 000 à 15 500 personnes en 2014. En revanche, le dispositif territorial, le soutien spécifique, la formation et l'enseignement ont été repensés.

• **Répartition territoriale.** Avec la création d'une nouvelle structure dans les bases de défense (BdD), qui regroupent désormais plusieurs unités et services sur des zones géographiques plus vastes afin d'en faciliter le soutien, la répartition des services

L'hôpital militaire de Percy, en région parisienne. Le matériel biomédical, les médicaments destinés aux hôpitaux militaires seront gérés par la direction des approvisionnements en produits de santé des armées (DAPSA).



CHRISTOPHE FIARD / DICOD

une santé

du SSA sur le territoire se trouvera changée. « Les médecins militaires n'officieront plus au sein des services médicaux d'unité (SMU) des régiments et des bases aériennes ou maritimes, explique le médecin en chef Éric Darré, coordinateur de la réforme du SSA, mais au sein des centres médicaux des armées (CMA) des BdD. Nous garderons cependant un référent dans certaines unités lorsque cela sera nécessaire. » En clair, les CMA et leurs antennes médicales seront implantées dans les emprises des régiments ou bases très opérationnels, mais il n'y en aura plus dans les états-majors ou dans les services administratifs dont les effectifs seront peu importants ou qui se trouveront pro- ■ ■ ■

Une seule école formera les élèves officiers médecins à Lyon.



SEBASTIEN DUPONT/ECPAD

Le SSA récompensé

Le jury des Victoires de la modernisation de l'État, organisées chaque année à l'Assemblée nationale et récompensant les meilleurs projets de réforme du service public, a décerné cet été au SSA un prix pour la qualité de la transformation de ses ressources humaines. C'est le directeur central du SSA, le médecin général des armées Gérard Nédellec qui a reçu la distinction pour la catégorie « Organisation ».

BRÈVES

LE CEMA SUR LA BDD DE MARSEILLE. Faire le point sur le fonctionnement de la base de défense, tel était l'objet de la rencontre entre le chef d'état-major des armées (Cema), l'amiral Édouard Guillaud, et les responsables de la BdD pilote de Marseille, le 1^{er} juillet dernier. Le Cema s'est notamment entretenu avec les responsables des ressources humaines ainsi que les chefs de corps des unités faisant partie de cette BdD mise en place en 2009. 51 bases de défense seront opérationnelles au 1^{er} janvier prochain.

LA DÉFENSE SE DOTE D'UN COMMANDEMENT INTERARMÉES DE L'ESPACE (CIE). Conformément aux objectifs fixés par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, un Commandement interarmées de l'espace a été créé le 2 juillet. Lors de la cérémonie organisée en cette occasion à l'École militaire de Paris, l'amiral Guillaud a rappelé que « l'espace est l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle et plus que jamais un facteur structurant de la puissance ».

DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LE CIRFA DE SEINE-SAINT-DENIS. Hervé Morin, le ministre de la Défense, et le général Elrick Irastorza, chef d'état-major de l'armée de terre, ont inauguré cet été le nouveau Centre interarmées de recrutement des forces armées (Cirfa) de Saint-Denis. Il offrira aux équipes de recrutement des armées des locaux plus spacieux que ceux de l'ancienne structure, créée en 2002. Ce Cirfa « couvrira » 17 communes au total. 108 Cirfa fonctionnent désormais en France (métropole et outre-mer) et délivrent des informations sur les 20 000 emplois proposés par la Défense chaque année.

■ ■ ■ ches d'un CMA. À la mise en place définitive des bases de défense, fin 2011, 55 CMA soutiendront les forces, avec un réseau de 200 antennes locales. « Outre la rationalisation et la mutualisation de nos moyens, la création des CMA est aussi pour nous une manière de clarifier les responsabilités, poursuit Éric Darré. Alors que les SMU étaient subordonnés à la fois au SSA et aux armées concernées, les centres médicaux ne relèveront que du SSA. »

• **Le soutien spécifique.** Le changement, de taille, se traduit par la création d'une Direction des approvisionnements en produits de santé des armées (DAPSA). « Le matériel biomédical, les médicaments destinés aux CMA, aux hôpitaux militaires ou aux OPEX seront désormais gérés par la DAPSA, explique son directeur, le médecin général inspecteur Pierre Huet-Pailhès. Auparavant, nos établissements de ravitaillement pouvaient par exemple acheter pour leur propre compte des médicaments à des prix variables et auprès de fournisseurs différents. Il s'agit donc d'une transformation complète de la chaîne d'approvi-



C. AMBOISE / SIRPA AIR

Les « centres médicaux des armées » ne seront implantés que dans les emprises des régiments ou bases très opérationnels.

tionnement par le regroupement sur trois sites, au lieu de six en 2008, des quatre établissements suivants : l'Établissement central des matériels du SSA (ECMSSA), la Pharmacie centrale des armées (PCA)

• **Une structure dédiée à la recherche.**

Une nouvelle structure dédiée à la recherche sera créée en 2014. « Nos chercheurs travaillent au quotidien dans les domaines de la NRBC, la médecine tropicale, l'adaptation aux systèmes d'armes et l'amélioration du soutien médico-chirurgical des forces, détaille le médecin en chef Darré. Mais sans réelle coordination, en raison de la dispersion des équipes et des laboratoires. La nouvelle structure : l'Institut de recherche biomédical des armées (IRBA), fusionnera les centres de recherche de Grenoble, Marseille et Toulon. » L'IRBA élira domicile à Brétigny-sur-Orge (Essonne) « dans un site militaire, ce qui en facilitera la surveillance, dont nous récupérerons les constructions existantes, ajoute le médecin général des armées Gérard Nédellec. La commune de Brétigny est en outre située dans une région accueillant des établissements de recherche de très haut niveau », comme le Commissariat à l'énergie atomique ou l'Institut national de la recherche agronomique.

• **Formation technique et militaire.** Le dernier volet de la réforme du SSA est celui de la formation des élèves officiers médecins, vétérinaires, chirurgiens-dentistes et pharmaciens. Les Écoles du service de santé des armées (ESSA) de Bordeaux et Lyon-Bron fermeront leurs portes en juillet prochain, laissant la place à une unique École de santé des armées (ESA), située à Lyon. « Ce n'est pas la ville, que nous voulons mettre en avant, mais les écoles, car les deux ESSA ont une histoire importante. Leur fermeture est forcément difficile à vivre pour certains. » La future ESA, qui sera créée le 2 juillet prochain, accueillera environ 800 élèves, un chiffre sensiblement égal à celui des élèves qui composaient les écoles de Lyon-Bron et de Bordeaux. ■

Julien Fouineau

Fin 2011, 55 « centres médicaux des armées », avec un réseau de 200 antennes locales, soutiendront les forces.

sionnement, poursuit le directeur de la DAPSA. Nous gérons les achats pour chaque métier du SSA et nous centralisons les paiements. » Quant aux achats ressortissant du soutien commun – consommables informatiques, fournitures de bureau, restauration... –, ils relèvent désormais du groupement de soutien des BdD. Autre volet de la transformation du soutien spécifique, la rationalisation de son fonc-

d'Orléans et les Etablissements de ravitaillement sanitaire du SSA (ERSA) de Vitry-le-François et de Marseille, sous l'autorité de la DAPSA, et par la fermeture du site de Chartres en 2013 (après celle de Mondeville et Brest en 2009). Au terme de l'opération, la DAPSA gèrera 3 000 marchés d'articles pharmaceutiques et de matériels spécifiques de santé, contre 1 300 avant le regroupement de ces achats à la DAPSA.

Le SSA en quelques chiffres

- Le SSA compte actuellement 10 000 militaires et 6 000 civils.
- 1,7 % sont réservistes.
- Son budget annuel est de 1,5 milliard d'euros.
- L'approvisionnement spécifique (médica-

ments, matériel biomédical) représente un budget de 360 millions d'euros.

- 35 % des revenus du SSA proviennent de l'activité produite au sein des 9 hôpitaux d'instruction des armées (HIA) de Toulon, Marseille, Bordeaux, Brest, Metz, Lyon,

Clamart, Saint-Mandé et Paris.

- 1 347 hommes et femmes du SSA ont été engagés sur une OPEX en 2009. Ils représentent 4 % sur l'ensemble des forces déployées (6 % en ce qui concerne l'Afghanistan).

ARMÉES D'AUJOURD'HUI

Défense : à quoi servent les commissions parlementaires

Formées d'élus, elles préparent le travail législatif au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat, grâce notamment aux auditions mettant en présence experts et hommes politiques. Chargées aussi de contrôler les dépenses, elles sont un rouage majeur de la démocratie parlementaire.

Le Parlement vote la loi, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques. Pour pouvoir remplir cette mission que lui attribue la Constitution, chacune des deux chambres – l'Assemblée nationale et le Sénat – dispose en son sein de commissions permanentes spécialisées. Le domaine régalien de la Défense n'échappe pas à cette règle.

A l'Assemblée, la commission de la Défense nationale et des forces armées est présidée par Guy Teissier, député des Bouches-du-Rhône. Au Sénat, les dossiers ayant trait à la Défense et à la politique étrangère sont liés. Ils sont traités par la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des

forces armées, présidée par Josselin de Rohan, sénateur du Morbihan. « *Le Sénat a considéré que l'action des armées est la continuation d'une politique internationale. Lorsque des moyens sont attribués pour la conduite d'opérations extérieures, par exemple, cela a un impact sur l'influence française dans le monde* », explique Olivier Delamare-Deboutteville, directeur adjoint responsable du secrétariat de la commission sénatoriale.

Les commissions sont composées de députés et de sénateurs désignés par leurs groupes politiques en fonction de leur représentation au sein de chaque chambre. Leur fonctionnement est assuré par un personnel administratif permanent issu princi-



BRUNO BIASJUTO / DICOD

(P. suivante, de g. à d.) M. Larcher, président du Sénat, accompagné du général Druart, en Afghanistan. Visite du chantier de la frégate FREMM, à DCNS-Lorient, par les sénateurs Reiner, rapporteur du budget, et Gautier. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, rencontre les troupes françaises de la Finul, au Liban.



L'Assemblée nationale.
L'un des grands rendez-vous de l'Assemblée et du Sénat est l'examen annuel du projet de budget de la Défense.

palement du corps des administrateurs. A la commission du Sénat est détaché un officier de l'état-major des armées, tandis qu'à la celle de l'Assemblée, c'est un contrôleur général mis à disposition par le ministère de la Défense qui conseille le président. Les deux commissions ont un officier correspondant dans chaque état-major d'armée.

Les tâches principales sont identiques, dont la première est d'ordre législatif. Les commissions sont en effet chargées de préparer les débats avant le vote des lois. Elles entendent les experts ou les parties prenantes d'un dossier et établissent un rapport à partir duquel débattent les parlementaires. Elles proposent également des amendements aux textes étudiés.

Parmi les projets de loi examinés, on peut citer l'assouplissement de la loi sur la reconversion des militaires, les lois sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires, la programmation militaire 2009-2014, l'élimination des armes à sous-munitions ou les accords internationaux de défense. L'un des grands rendez-vous est l'examen annuel du projet de budget de la Défense.

La seconde grande mission des commissions est celle du contrôle des dépenses, réalisé à travers les auditions de ministres, d'experts ou d'industriels organisées chaque trimestre, selon l'actualité. « *L'aspect budgétaire est très important pour nos concitoyens. Il est rassurant de savoir que les dépen-* ■ ■ ■



S. DUPONT/ECPAD



DR



DR

Le Sénat. Cette année, la commission a travaillé sur des thèmes aussi variés que la politique européenne de défense après le traité de Lisbonne, les missions de la gendarmerie en Afghanistan et le désarmement nucléaire.



SENAT

■ ■ ■ ses de la Défense sont suivies de près par des représentants du peuple », explique Patrice van Ackere, contrôleur général des armées, conseiller du président de la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale. « Le budget de la Défense est complexe, précise Olivier Delamare-Deboutteville. Les élus l'étudient dans le détail afin de comprendre les contraintes des armées. Il est nécessaire qu'existe un regard extérieur à la Défense, pour pointer aussi bien les dépenses superflues que le manque de moyens. Auxquels cas la mission est révisée ou de nouveaux moyens sont mis à disposition des militaires. C'est un des aspects du lien armée-nation. »

Des déplacements de parlementaires sur le terrain sont également organisés, en France et à l'étranger. « Ces visites sont importantes, insiste Patrice van Ackere. Les élus constatent par eux-mêmes ce que font les militaires déployés sur les théâtres d'opérations ou en métropole, dans quelles conditions et avec

quels moyens. Ces derniers mois, par exemple, poursuit-il, un plan de réduction des dépenses de la Défense de 3 ou 4 millions d'euros a été annoncé. Les parlementaires ont exposé les conséquences d'une telle baisse sur la capacité opérationnelle des armées, en particulier sur la réduction de leur capacité d'entraînement. »

Il est nécessaire qu'existe un regard extérieur à la Défense.

Autre exemple, à l'issue d'une visite sur le théâtre afghan, en septembre 2008, des députés ont constaté un nombre insuffisant d'hélicoptères, dont ils ont fait part au Premier ministre à leur retour. Leurs observations

ont corroboré le projet de l'état-major des armées de projeter rapidement des hélicoptères de combat. Trois Tigre ont ainsi été déployés en renfort, en juillet 2009. « Les parlementaires sont finalement aussi des alliés des militaires », ajoute Patrice van Ackere.

Outre leur travail législatif et le contrôle du budget, les commissions ont des missions en propre, selon la chambre à laquelle elles appartiennent (cf. encadré p. 26). Au Sénat, la commission produit régulièrement des rapports sur tel ou tel sujet touchant à la Défense et aux Affaires étrangères. « Cette année, nous avons, par exemple, travaillé sur les conséquences du traité de Lisbonne sur la politique étrangère et de défense de l'Union européenne, sur la mission des gendarmes en Afghanistan ou sur la prolifération et le désarmement nucléaire », détaille Olivier Delamare-Deboutteville.

Les commissions préparent les débats sur le déploiement des armées sur des théâtres d'opérations. En effet, ■ ■ ■

Sécurité et Défense au Parlement européen

Au sein du Parlement européen, la sous-commission « Sécurité et Défense » de la commission affaires étrangères a en charge les questions ayant trait à la Politique européenne de sécurité et de défense commune (PeSDC).

Elle est actuellement présidée par le député européen Arnaud Danjean.

3 questions à Josselin de Rohan, président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées du Sénat

Comment la commission choisit-elle ses sujets d'étude ?

Ce sont les membres du bureau de la commission qui définissent les thèmes étudiés. Cette année, nous avons notamment travaillé sur la réforme de l'Otan et sur la défense antimissile balistique, dans la perspective du sommet de Lisbonne de novembre prochain. Nous menons aussi des travaux moins liés à l'actualité, comme l'utilisation des réserves militaire et civile en cas de crise. Mais notre principale préoccupation reste l'impact des restrictions budgétaires sur la Défense, car si celle-ci ne peut s'abstraire de l'effort national de redressement des finances publiques, elle reste une condition de notre souveraineté. Dès la rentrée parlementaire, nous allons entamer l'examen de la loi de finances pour 2011 et de ses répercussions sur la loi de programmation militaire.

Comment est réalisé, à travers la commission, le lien entre les citoyens et les militaires engagés dans des opérations extérieures ?

Dans un pays comme le nôtre, sans ennemi déclaré et dont les frontières ne sont pas menacées, les citoyens ont du mal à comprendre le bien-fondé de nos engagements internationaux et du coût financier et humain consenti pour assurer notre sécurité, en particulier en Afghanistan, d'autant que nous vivons un

contexte de crise économique et financière. D'où la nécessité de leur faire prendre conscience de la réalité des menaces auxquelles nous sommes confrontés. Lorsque nous rencontrons des unités sur le terrain, c'est pour nous assurer qu'il y a adéquation entre les menaces et l'effort consenti. Mais c'est aussi pour leur témoigner de l'intérêt et de l'admiration que la représentation nationale porte au dévouement et au professionnalisme qu'ils mettent au service de la nation. Ces échanges sont d'autant plus importants pour eux que leur condition de militaires leur impose un devoir de réserve et limite leur droit d'expression.



J. GUEZ/AFPP

Quels liens entretiennent les deux commissions de défense ?

Elles sont indépendantes l'une de l'autre, comme le sont les deux assemblées. Les projets de textes législatifs sont examinés par chaque commission, qui amende et améliore le dispositif initial. Par ailleurs, à l'initiative du président de la commission de l'Assemblée nationale, nous nous retrouvons une fois par an, dans le cadre d'universités d'été, dont la prochaine est prévue le 13 septembre. Ce forum d'échanges constitue un moment privilégié pour les parlementaires des deux commissions et pour les hauts responsables du monde de la Défense qui sont conviés : militaires, administratifs et industriels. Depuis quelques années, nous avons donné une dimension internationale à cet événement en invitant des parlementaires des Etats de l'Union européenne pour pouvoir confronter nos analyses.

3 questions à Guy Teissier, président de la commission parlementaire de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale

Comment sont définis les sujets sur lesquels travaille la commission défense de l'Assemblée ?

Ils sont déterminés en fonction de l'actualité législative, des opérations en cours ou imminentes, ainsi que des conclusions que les parlementaires tirent de leurs rapports et de leurs déplacements sur le terrain. Cette année, la commission a travaillé sur la restructuration du ministère de la Défense ou sur la piraterie maritime. En ce moment, les sujets d'actualité sont les crédits alloués à nos armées pour les trois années à venir, sachant que la Défense ne peut se soustraire à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. La commission se penche également sur la qualité du recrutement et la fidélisation des engagés. Un sujet phare reste l'avenir de notre industrie de défense, celle-ci contribuant à préserver la souveraineté de notre pays.

En quoi le contrôle démocratique exercé par les parlementaires constitue-t-il un aspect du lien Armée-Nation ?

Le contrôle exercé par les parlementaires constitue un aspect

essentiel du lien Armée-Nation. Nos concitoyens savent ainsi que l'effort financier qui leur est demandé est justifié et que l'emploi des deniers publics est contrôlé avec beaucoup de professionnalisme et de rigueur. La médiatisation des débats parlementaires, tout comme celle des auditions d'experts par la commission, est un moyen pour ceux qui le souhaitent de se tenir informés des enjeux et des contraintes qui pèsent sur la Défense.



P. MAGNIEN/MAXPPP

Les parlementaires sont-ils des « alliés » pour les militaires ?

Les multiples rapports et auditions d'experts, les fréquents déplacements en France métropolitaine et outre-mer ainsi que les visites aux forces pré-positionnées et en opérations extérieures donnent aux parlementaires une vision très complète des difficultés et des contraintes auxquelles les armées sont soumises. Ils peuvent remplir leur mission avec une connaissance approfondie et se montrer vigilants sur l'adéquation des moyens alloués aux missions données aux militaires. J'ajoute que l'on ne vient pas siéger par hasard à cette commission, les députés qui en sont membres manifestent en permanence un réel intérêt pour la Défense.

Université d'été de la Défense en 2009. Une fois par an, les commissions des deux assemblées se réunissent en présence du ministre de la Défense.



BRUNO BIASUTTO / DICOD

■ ■ ■ depuis la révision, en 2008, de l'article 35 de la Constitution, le Parlement doit être informé avant de prendre la décision du déploiement de toute force sur un territoire étranger. Après un délai de quatre mois, un débat, puis un vote sont organisés pour décider, ou non, de la poursuite de la mission. Deux débats ont eu lieu concernant l'Afghanistan, en septembre 2008, puis le Liban et des pays d'Afrique, en janvier 2009. « Ces votes montrent aux citoyens que les parlementaires regardent de près les motifs de ces missions. Ils légitiment ces dernières, aux yeux des acteurs internationaux, puisqu'ils représentent un consensus politique au sein de la nation », souligne Patrice van Ackere. Enfin, les représentants du peuple ont un rôle dit de « diplo-

Le Parlement doit être informé avant de décider le déploiement de toute force à l'étranger.

matie parlementaire ». « Leur présence, par exemple, sur des salons d'armement, comme Idex, à Abu Dhabi (Emirats arabes unis), poursuit le contrôleur général des armées, contribue à soutenir les industries françaises. En ces occasions, ils rencontrent les autorités locales. Leur influence est d'autant plus déterminante que, pour choisir leur matériel militaire, certains pays accordent davantage d'importance aux arguments d'ordre politique que simplement technique. » La composante « affaires étrangères » de la commission du Sénat conduit les élus à se déplacer fréquemment à l'étranger et d'aborder avec leurs homologues aussi les questions de Défense. ■

Linda Verhaeghe

Les rôles respectifs du Sénat et de l'Assemblée nationale

Le Sénat et l'Assemblée nationale constituent les deux institutions parlementaires, qui votent les lois, contrôlent l'action du gouvernement. Elles exercent conjointement le pouvoir législatif en examinant projets et propositions de lois, de manière successive. Elles contrôlent également l'action du gouvernement, à travers l'organisation de débats, de questions orales ou écrites, ou encore d'enquêtes menées par ses commissions. Récemment, le général Stéphane Abrial, Commandant suprême allié pour la transformation au sein l'OTAN, a, par exemple, été entendu par chacune des commissions pour faire un premier bilan de la réintégration de la France dans les structures militaires intégrées de l'Alliance, en avril dernier. Néanmoins, seule l'Assemblée nationale peut mettre en jeu la responsabilité du gouvernement. Le Congrès réunit l'Assemblée nationale et le Sénat dans des cas bien particuliers, tels que pour le vote définitif d'un projet de révision de la Constitution.

ARMÉES D'AUJOURD'HUI

Les troupes africaines étaient à l'honneur pour l'édition 2010 du défilé du 14 juillet. Pour le cinquantenaire de l'indépendance de leur pays, des unités de treize États d'Afrique francophone (Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Congo, Gabon, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo) ont ouvert le défilé des troupes à pied.

Auparavant, la Patrouille de France a entamé les festivités. Des avions emblématiques de l'aéronavale, comme le Super-Étendard modernisé, le Rafale M ou l'Atlantique2, ont survolé la « plus belle avenue du monde », célébrant ainsi le centenaire de l'aviation embarquée.

À l'honneur également, les unités de retour d'Afghanistan – dont un peloton Operational Mentoring and Liaison Team (OMLT) de la gendarmerie nationale – ainsi que les régiments revenus du Liban (mandat de la Finul), les marins de l'opération Atalante de lutte contre la piraterie dans l'océan Indien et les formations ayant participé aux opérations de sauvetage en Haïti après le séisme de janvier dernier.

Ce défilé a été l'occasion de plusieurs premières et d'une dernière. Une première pour les soldats du 13^e Régiment de dragons parachutistes (13^e RDP), d'abord, ces « invisibles » spécialistes du camouflage et du renseignement, plus habitués à éviter les regards qu'à s'y exposer. Une première également pour les jeunes de la nouvelle École des mous-es, pour l'Équipe de voltige de l'armée de l'air (EVAA) et pour les véhicules comme le Buffalo, engin de déminage déployé en Afghanistan, et les véhicules blindés hautement protégés (VBHP), qui l'accompagnent sur le terrain.

Une dernière, c'était pour l'équipage du porte-hélicoptères *Jeanne d'Arc*. Le bâtiment-école des jeunes aspirants de l'École navale a été récemment retiré du service.

Le défilé s'est clos sur le largage de huit parachutistes portant les couleurs françaises et européennes ainsi que les drapeaux des treize nations africaines invitées. Bravant l'orage, ils se sont posés devant la tribune d'honneur. ■

Carine Bobbera



14 Juillet : l'Afrique ouvre le bal

Le défilé sur les Champs-Élysées était placé cette année sous le signe du cinquantenaire des indépendances africaines, que des militaires de treize États d'Afrique francophone ont célébré en ouvrant la marche.



Général Marcel Druart, premier commandant de la Task Force La Fayette

«L'armée afghane a été créée en 2002. Il faut lui laisser le temps de constituer un vivier de cadres expérimentés qui pourront transmettre leur savoir-faire.»

En novembre 2009, vous avez pris le commandement de la Task Force La Fayette, qui venait d'être créée et de se voir attribuer une zone de responsabilité à l'est de Kaboul. Pouvez-vous rappeler le contexte de cette création ?

Cette création était le cœur de la manœuvre de redéploiement du dispositif français en Afghanistan. La France, après avoir transféré la sécurité de la province de Kaboul aux forces de sécurité afghanes, venait de laisser le commandement de la région Capitale à la Turquie. L'objectif consistait à redonner une pleine cohérence à notre déploiement par l'établissement d'un commandement unique et le regroupement de l'essentiel de nos forces, incluant les OMLT (operational mentoring and liaison teams) et les POMLT (police operational mentoring and liaison teams) dans une seule et même zone de responsabilité.

Le 1^{er} novembre, la Task Force La Fayette est créée. Sa zone de responsabilité comprend la province de Kapisa et le district de Surobi, au sein du commandement régional Est, armé par la 82^e Airborne. La Task Force La Fayette (TFLF) s'est installée dans un contexte favorable : poste de commandement, soutien logistique, etc., tout cela était fonctionnel, même si, au début, les infrastructures de la vie courante étaient un peu rustiques.

Quel était le plan de campagne de la TF La Fayette ?

Il consistait pour nos deux GTIA (groupements tactiques interarmes) à rétablir la liberté de mouvement dans cette zone, en particulier sur l'axe stratégique Vermont, qui traverse la Kapisa du nord au sud et rejoint le district de Surobi. Son exécution passait par une occupation progressive du terrain en appui des forces de sécurité afghanes soutenues par nos OMLT et les POMLT, tout en faisant effort sur les contacts avec la population et les autorités locales.

Quels ont été les modes d'action de la TFLF ?

La TFLF a mis en œuvre ce que l'on appelle l'« approche globale » pour couvrir les trois lignes d'opération de sa mission : sécurité, développement et gouvernance. Il s'agit donc de combiner les opérations de sécurisation et de contrôle de zone avec les actions civilo-militaires et d'aide au développement, associées à l'« engagement » des autorités locales, qu'elles soient politiques, judiciaires ou relevant des administrations de l'État (éducation, santé). Cette combinaison ne trouve sa pleine efficacité que par une manœuvre exercée dans le champ psychologique. En Afghanis-

tan, tout est affaire de perception et l'adversaire en joue pleinement. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur l'information de la population, le dialogue avec les acteurs locaux pour expliquer nos opérations, les avancées, les projets, etc.

Pour optimiser nos effets et nous adapter aux particularismes du milieu, la TFLF a également amélioré ses outils par la création d'une *fusion cell* dédiée à la lutte contre les réseaux ou à la promotion des réseaux, selon la nature de leurs effets sur la population. Enfin, le recours à des civils experts en développement et en gouvernance placés auprès du général commandant la TF a ouvert de nouvelles perspectives de travail dans les domaines

cruciaux qui conduisent à la sortie de crise.

Sur le terrain, cela s'est traduit par de multiples projets de développement au profit de la population (soutien agricole, routes, ponts, écoles, cliniques...) grâce aussi, il faut le dire, à la puissance financière de la PRT (équipes de reconstruction provinciale) américaine sous TACON de la TFLF. Cela s'est également traduit par des contacts permanents avec la population, soit par le

« En Afghanistan, tout est affaire de perception. C'est pourquoi nous avons mis l'accent sur le dialogue avec les acteurs locaux. »

biais des radios que nous mettons en œuvre, soit, bien sûr, par les nombreuses rencontres sous forme de shura (assemblées de village, ndlr) et d'entretiens particuliers.

Quelle a été la nature de vos relations avec le commandement américain ?

Excellente. Le plan de campagne, que nous avons présenté à la division américaine à laquelle nous étions subordonnés, a été validé à la mi-octobre sans restriction, et j'ai bénéficié d'une totale liberté d'action.

La collaboration avec les Américains s'est opérée sur le volet des actions civilo-militaires et du développement. Leur PRT en Kapisa dispose d'un budget annuel de 30 millions de dollars pour les projets de développement. Sur le volet des opérations, nous ■■■

Le général Druart a exercé le commandement de la Task Force La Fayette depuis sa création, en novembre dernier, jusqu'au 20 avril 2010.



■ ■ ■ avons bénéficié des appuis de la division, essentiellement sous la forme d'appuis aériens et de capacités de renseignement (capteurs électromagnétiques et imagerie), ainsi que d'un soutien précieux dans le domaine de la protection de la force pour la sécurisation de nos postes avancés.

Quel a été l'apport de la Task Force La Fayette aux forces de sécurité afghanes ?

Il est nécessaire d'aider les forces de sécurité afghanes à améliorer leurs compétences militaires et policières. Le but est bien de les mettre en situation de responsabilité et de les rendre autonomes. Pour y parvenir, nous mettons en œuvre un partenariat qui s'appuie sur les forces afghanes, les OMLT et la TFLF.

Ce partenariat repose sur le principe de proximité et de responsabilisation. La proximité se traduit par la présence permanente des OMLT auprès des unités afghanes et par la colocalisation des unités afghanes avec les unités des GTIA sur les bases ou postes avancés.

La responsabilisation s'exprime pendant toutes les phases d'une opération, de la planification à la réalisation de l'objectif. Les états-majors afghans et français se réunissent chaque semaine pour programmer, planifier, conduire les opérations et en tirer les enseignements. Le point clé consiste à laisser la réalisation de l'effet majeur aux unités de l'armée afghane.

Sur le terrain, l'Armée nationale afghane (Ana) a démontré sa capacité à opérer seule. J'ai pu le constater à l'occasion de la prise de contrôle d'une zone dans le sud de la vallée de Tagab en vue de construire un poste avancé au plus près d'un des noyaux de l'insurrection en Kapisa. L'Ana a su mettre en œuvre son infanterie, ses sapeurs, l'artillerie, tout en organisant le flux logistique pour acheminer le matériel sur zone. J'ai également pu constater la confiance qu'elle a su instaurer avec la population locale. Elle incarne désormais l'autorité de l'État dans ces zones auparavant livrées à elles-mêmes. La TF est encore en soutien pour la coordination des tirs et l'appui aérien, qu'ils ne maîtrisent pas encore, notamment parce qu'ils ne disposent pas de matériels de transmission suffisamment performants.

Ce partenariat avec l'Ana est un vrai succès. La méthode utilisée par la TFLF se révèle performante grâce au travail quotidien des OMLT, intermédiaires précieux qui cimentent la coopération des unités sur le terrain et optimisent le travail d'état-major, tant au niveau brigade que des kandaks-GTIA.

Quels efforts leur reste-t-il à fournir pour être autonomes ?

L'axe de progrès essentiel, au-delà de tout savoir-faire tactique, est l'amélioration de la gestion de la ressource humaine. Les chefs afghans devraient être plus proches de leurs hommes,

pour leur faire comprendre la pertinence des opérations et l'esprit dans lequel il faut les mener. L'effort doit porter aussi sur la prise en compte de la condition et du profil de carrière du subordonné – concept qui leur est presque étranger – à court et moyen terme. Par exemple, le besoin de permission du soldat ne peut être ignoré : il faut le laisser partir voir sa famille et lui donner le temps de revenir, en tenant compte des moyens de transport limités, des zones traversées éventuellement instables et des délais approximatifs pour qu'il ne soit pas hâtivement déclaré déserteur. Une partie de l'absentéisme et des désertions vient de là.

À quelle échéance, selon vous, l'armée afghane sera-t-elle autonome ?

L'armée afghane a été créée en 2002, elle ne peut donc pas se constituer sur un claquement de doigts ! Il faut encore lui laisser le temps nécessaire au recrutement et à la formation, à la constitution d'un vivier de cadres, sous-officiers et officiers, expérimentés qui pourront transmettre leur savoir-faire. Historiquement, les Afghans sont des guerriers. Ils ont des qualités de courage, une aptitude physique et morale au combat et un savoir-faire inné sur le terrain qu'ils n'ont pas besoin de beaucoup travailler à l'instruction. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils s'inscrivent aisément dans une structure militaire organisée. C'est pourquoi nous devons les aider à mûrir et à se responsabiliser sans pour autant calquer nos schémas et nos organisations occidentaux, sous peine d'altérer leurs qualités foncières.

Comment voyez-vous la sortie de crise ?

Comme nous l'avons fait avec la province de Kaboul, les progrès enregistrés en Surobi et dans une grande partie de la Kapisa permettent d'entrevoir un transfert progressif de la responsabilité vers les Afghans.

Parallèlement, les autorités afghanes ont entrepris une démarche d'ouverture à l'égard des groupes insurgés qui souhaiteraient cesser le combat. Ce processus de réconciliation est nécessaire pour ramener la stabilité, c'est aux Afghans de le conduire.

Quel regard portez-vous sur votre expérience afghane ?

J'ai vécu l'essence du métier militaire. Mon expérience a été marquée par l'intensité des relations entre les hommes et aussi par la pleine responsabilité du commandement. Cette période de commandement, c'est aussi une alternance pleinement vécue de joies et de coup durs, de grande plénitude et de profonde tristesse, le tout sur fond de détermination permanente. Mais surtout, je retiens le courage et le professionnalisme de nos hommes. Ils sont admirables et m'inspirent une profonde fierté.

Une expérience bien différente de celle qui vous attend à l'Otan...

J'ai, en effet, été désigné pour prendre les fonctions d'adjoint opérations au directeur de l'état-major militaire international. Un registre plus politico-militaire et multinational qu'auparavant... Je compte cependant faire part de mon expérience opérationnelle, et en particulier celle que j'ai acquise sur le théâtre afghan, pour apporter un éclairage du « terrain » dans le processus décisionnel de l'organisation. ■

Propos recueillis par Aude Le Calvé

« Nous devons aider l'armée afghane à mûrir sans pour autant calquer sur elle nos schémas et nos organisations occidentaux. »

ARMÉES D'AUJOURD'HUI

Le sauveur de sous-marins en Méditerranée

Quittant sa base écossaise, le « SRV » s'est livré à un exercice de sauvetage à Hyères sur un sous-marin espagnol. Conçu par les marines anglaise, norvégienne et française, il peut être déployé en 72 heures pour intervenir sur un submersible en n'importe quel point du globe.

Cette image exceptionnelle a été prise le 23 juin, lors de l'exercice Soleil du Sud qui s'est déroulé en Méditerranée, au large de Hyères (Var). Réalisée par 45 mètres de profondeur, elle montre l'apontage de ce Submarine Rescue Vehicle (SRV) – engin de sauvetage subaquatique – sur le sous-marin *Mistral*, de la marine espagnole. Ce SRV de 30 tonnes pour une dizaine de mètres de long est l'un des éléments composant le NSRS (Nato Submarine Rescue System), en service depuis fin 2008 sur la base d'un groupe de travail de l'Otan. Propriété de la Grande-Bretagne, de la Norvège et de la France, le NSRS est le fruit d'une coopération entre

la Direction générale de l'armement française (DGA) et ses équivalents britannique (DE&S) et norvégienne (NDLO). Construit par la société Rolls-Royce (maître d'ouvrage), il est stationné habituellement sur la base sous-marine de Faslane, en Écosse, qu'il a momentanément quittée pour participer à cet entraînement de sauvetage en Méditerranée. Le SRV est capable d'intervenir jusqu'à 610 mètres de profondeur. Même si les fonds compris entre 0 et 610 mètres ne représentent qu'un faible pourcentage à l'échelle des océans, c'est à ces profondeurs que surviennent la grande majorité des accidents impliquant des sous-marins (officiellement une quarantaine depuis la fin de la seconde guerre mondiale,



Le «SRV» apportant sur le *Mistral*. Ce micro- sous-marin peut mener des opérations de sauvetage jusqu'à 600 mètres de profondeur.

qui ont coûté la vie à plus de 600 marins). D'autre part, les sous-marins militaires, à de rares exceptions près, ne sont pas conçus pour naviguer à de très grandes profondeurs. Le cycle complet d'une plongée de sauvetage dure trois ou quatre heures et permet de remonter une douzaine de sous-mariniers. Il faudrait compter par exemple environ 24 heures pour sortir l'équipage complet d'un sous-marin nucléaire d'attaque comprenant environ 70 hommes. Le NSRS a été conçu pour être déployé en 72 heures. Le SRV – avec les équipements de lancement et de récupération depuis un bâtiment de surface, les équipements de décompression et un robot sous-marin pour retirer des

débris et ravitailler le sous-marin secouru avant le sauvetage lui-même – peut être aérotransporté jusqu'à la zone de l'accident. Ensuite, il peut être embarqué avec les techniciens sur tout navire, civil ou militaire, disposant d'une plage arrière de 400 m² (plus d'un millier recensés dans le monde) qui servira de bateau mère pour l'opération de sauvetage.

Pour la France, le NSRS vient compléter les moyens d'intervention sous la mer de la marine relevant de la Cellule de plongée humaine et intervention sous la mer (Cephismer), basée à Toulon.

■
Stéphane Froidure



En appui de leur formation d'un an, les stagiaires du Cours supérieur d'état-major se rendent sur les lieux de batailles historiques, où ils proposent un plan de manœuvres. Exemple à Monte Cassino, en Italie.

Histoire militaire à ciel ouvert

Soixante ans après le général de Monsabert (photo de droite), un stagiaire fait l'exposé de son plan de bataille.

Région de Cassino, en Italie, à mi-chemin entre Rome et Naples. On a du mal à se figurer que ces collines plantées d'oliviers et bruissant du chant des cigales ont été le théâtre, il y a plus de soixante ans, d'âpres combats. Fin 1943, les Alliés, qui occupent la Sicile, entament la conquête de la péninsule. Pour atteindre Rome, le plus court chemin passe par le massif des Apennins, en suivant la vallée du Liri. Mais son accès est barré par la « Ligne Gustave », où l'ennemi s'est installé. Une partie des Italiens a rejoint les forces alliées après la chute du régime fasciste, mais les combats pour le mont Cassin, qui domine le Liri et solidement tenu par les Alle-

mands, feront rage durant six mois. Cette bataille est la raison de la présence dans ces collines autour de Monte Cassino des quarante officiers français et étrangers de l'armée de terre de la 123^e promotion du Cours supérieur d'état-major (CSEM). Pour eux, c'est la dernière des trois études historiques sur le terrain (EHT) – après la percée de Sedan de mai 1940 et la fin de la bataille de Normandie, en août 44 – qui ponctuent leur année de formation.

Ces voyages de quelques jours sont conçus et organisés depuis cinq ans par le CSEM (*voir encadré p. ci-contre*) en coopération avec le Service historique de la Défense (SHD). Equivalent des



PHOTOS : ANNE-LISE LLOUQUET / DICOD

staff ride (« sorties » d'état-major) chers aux Américains, ces cours magistraux dispensés à des états-majors sur les lieux historiques d'une bataille pour analyser *in situ* les stratégies employées à l'époque. Les EHT s'en distinguent cependant par une approche quelque peu différente. « Quelques mois avant le déplacement, nous confions à des stagiaires l'étude détaillée d'un cas concret tiré d'une situation historique, sur lequel leurs camarades auront à plancher sur le terrain », précise le chef d'escadron Legrier, du CSEM.

« Nous sommes le matin du 24 janvier 1944, au poste de commandement du général de Monsabert, commandant la ■■■

« Avant le déplacement, nous confions à des stagiaires l'étude d'un cas concret sur lequel leurs camarades auront à plancher sur le terrain. »



ECPAD

Formation d'états-majors

Le Cours supérieur d'état-major (CSEM), l'une des trois écoles du Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre (CESAT), est basé à l'École militaire, à Paris. Héritier de l'École supérieure de guerre, il s'adresse aux officiers supérieurs ayant réussi le concours du Centre interarmées de défense (CID). Le CSEM dispense un enseignement à dominante opérationnelle sanctionné par le brevet technique d'études militaires supérieures (BTEMS). Par ailleurs, un enseignement à dominante générale sanctionné par le brevet technique d'études militaires générales (BTEMG) est destiné à des officiers choisis sur dossier.

Après avoir obtenu leur diplôme, les officiers poursuivent leur formation au Collège interarmées de Défense pour accéder ensuite à des postes à haute responsabilité.



Répartis en groupes de travail, les officiers ont moins d'une heure pour élaborer leurs plans.

■ ■ ■ *3^e division d'infanterie algérienne*, décrit le chef d'escadron Gauthier, un stagiaire chargé de l'un de ces cas concrets. *Le général Juin, commandant le corps expéditionnaire français aux côtés du 2^e corps américain, vous confie la mission d'attaquer sur l'axe Il Lago-Belvédère-Colle-Abate, afin de couvrir l'action offensive de la 34^e division d'infanterie américaine sur Cassino.* » Grâce à des semaines de préparation, le chef d'escadron Gauthier peut aujourd'hui, cartes d'état-major à l'appui et sous la supervision de deux officiers du SHD, faire un point détaillé des forces en présence au moment du déclenchement de l'opération. « *En vous appuyant sur les forces et faiblesses du dispositif ennemi, sur l'analyse du terrain et sur les contraintes de délais, vous présenterez la manœuvre que vous proposeriez si vous étiez le général de Monsabert.* » Le décor est planté. Répartis en groupes de travail, les autres officiers ont moins d'une heure pour élaborer leurs plans. « *Ils n'ont aucune connaissance particulière de la manœuvre conduite à l'époque*, indique le chef d'escadron Legrier, qui encadre les stagiaires du CSEM. *C'est tout l'intérêt de l'exercice. Ils confrontent ainsi leurs analyses à celles de leurs glorieux aînés là même où l'action s'est déroulée.* »

Face aux massifs entourant Cassino, les stagiaires s'imprègnent du terrain foulé par leurs aînés soixante-six ans plus tôt. Cas

concret après cas concret, ils doivent se demander ce que ces aînés auraient fait à leur place, durant ces trois jours d'immersion dans les monts Apennins. « *Avec ces EHT, nous faisons profiter ces futurs commandants de régiment et ces futurs généraux de nos connaissances des conflits passés. Nous leur démontrons in situ que si les technologies évoluent, les grands principes de la guerre, eux, ne changent pas*, explique le lieutenant-colonel Gué, initiateur de l'étude sur Monte Cassino. *Pour nous, historiens militaires, la façon dont les stagiaires préparent ces cas concrets est une source d'émulation. Ils nous poussent à approfondir nos propres recherches et à relire les ouvrages de référence avec une approche plus fine. Nous pouvons ainsi répondre plus précisément aux questions qu'ils ne manquent pas de nous poser sur tel ou tel aspect des combats.* »

Des options identiques à celles prises à l'époque

À l'aspect scientifique s'ajoute parfois pour certains une note plus personnelle. « *Nous préparons cette étude depuis trois mois*, explique le chef d'escadron Gauthier. *J'ai lu une dizaine d'ouvrages sur la campagne d'Italie et j'ai eu l'occasion de rencontrer des anciens combattants et leurs familles pour approfondir le sujet. J'ai d'ailleurs un grand-oncle qui a participé à la bataille du Belvédère, elle m'a donc particulièrement passionné.* »

Commentant les solutions tactiques envisagées par les stagiaires durant ce séjour italien, le lieutenant-colonel Noulens, chef du bureau études et enseignement du SHD-terre, les juge « *tout à fait en phase avec celles adoptées à l'époque par le général de Monsabert. Il est intéressant de constater que les stagiaires arrivent aux mêmes options de manœuvre que celles prises à l'époque, alors qu'ils utilisent une méthode de raisonnement tactique d'aujourd'hui, à savoir la méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle (MEDO). Cela me conforte dans l'idée que l'Histoire militaire peut être riche d'enseignements pour les combats d'aujourd'hui. C'est ce message que l'on tente de faire passer aux stagiaires à travers cette étude d'une partie de l'histoire de la seconde guerre mondiale.* »

Pour le colonel Bizeul, commandant le Cours supérieur d'état-major, ces *staff ride* à la française répondent à « *l'ambition du CSEM d'améliorer les compétences tactiques de ces futurs chefs opérationnels de haut niveau. Ils sont le complément indispensable des conférences magistrales, des cours de doctrine, des exercices sur cartes, sans lequel l'enseignement de la tactique serait désincarné.* »

Anne-Lise Llouquet

SHD : 300 km d'archives linéaires

Créé en 2005, le Service historique de la Défense (SHD) est issu de la fusion des services historiques des armées de terre, de l'air, de la marine, de la gendarmerie nationale et du Centre des archives de l'armement et du personnel. Source documentaire de premier ordre, accessible au public sur simple demande, le SHD possède 300 km d'archives linéaires répartis sur 10 sites en France, ainsi que des dizaines de milliers de cartes et de plans. Sa bibliothèque, l'une des plus riches de France, compte près d'un million de livres.

Chargé de conserver ce patrimoine et de le communiquer au public, le SHD a également pour mission de faire progresser, au moyen de ses archives, la connaissance historique auprès des armées.

Renseignements :

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr>

ARMÉES[♦] D'AUJOURD'HUI

Nouvelle présentation, nouveaux services, le ministère a refondu son site. Il offre à l'internaute intéressé par la Défense une interface moderne où l'information tient une place de choix. Grâce notamment à sa Web-TV et sa présence sur Facebook, Twitter et Dailymotion.

La Défense retend sa Toile



Le 12 juillet à 8 heures, le site Internet du ministère www.defense.gouv.fr a fait sa mue. En gestation depuis 2008, ce nouveau site a l'ambition de devenir une référence en matière de questions de Défense. Il se veut le portail privilégié d'informations destinées à un public tant externe (jeunes, étudiants, élus, journalistes, familles, anciens combattants, associations, bloggeurs, etc.) que interne (militaires et civils de la Défense), même si, pour ces derniers, il n'a pas vocation à se substituer à l'Intranet du ministère.

Il s'adresse donc à la « communauté défense » au sens large des internautes, à laquelle il offre une interface plus moderne, plus claire, avec une navigabilité plus intuitive. Sur le fond, toute l'architecture du site et de ses sous-sites a été remaniée, ainsi que les contenus. Avec un accent mis sur l'homogénéité, pour que le visiteur se retrouve, quelle que soit la page consultée, dans un environnement connu de lui. Par exemple, sur la droite de l'écran est proposé un accès direct aux différents sites d'armées, de services, de directions ou de grands organismes.

Depuis 2008, le ministère se transforme pour être plus efficace, plus performant, avec une organisation simple et rationnelle. De même, le portail du site Internet se veut plus lisible, avec ses accès directs par thématiques (opérations, modernisation, matériels, mémoire, recrutement, innovation, etc.) ou par profils (jeunes, cor-

**Ci-contre à gauche :
Page d'accueil
du nouveau site
de la Défense. Une
équipe
de journalistes
civils et militaires
vérifie, hiérarchise
et produit de l'informa-
tion au jour
le jour.**

respondants Défense, familles, anciens combattants, etc.). L'internaute parvient directement à l'information qui l'intéresse. Il peut aussi profiter de nouveautés, comme un accès à la page Facebook et aux comptes Twitter et Dailymotion du ministère de la Défense ou l'abonnement à des flux RSS spécialisés.

L'une des grandes nouveautés réside dans la création d'une page dédiée à l'actualité : www.defense.gouv.fr/actualites. Celle-ci est animée par le bureau de la rédaction de la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DlCoD). Une équipe d'une douzaine de journalistes civils et militaires rompus aux techniques de la presse écrite, du Web et de l'audiovisuel cherche, vérifie, hiérarchise et produit l'information au jour le jour. Toujours à la recherche d'angles originaux, elle s'efforce de rendre compte

de l'engagement et de l'action des hommes et des femmes du ministère, mais aussi d'informer plus globalement l'internaute sur les grandes thématiques ayant trait à la Défense. L'accent a été mis sur la vidéo. En particulier, grâce à une WebTV moderne s'appuyant sur les capacités offertes par la plate-forme vidéo gouvernementale (PVG).

Le service d'information du gouvernement (SIG) vient en effet de développer, sur le site www.gouvernement.fr, une plate-forme vidéo interministérielle (Fil gov). Plusieurs types de players vidéo sont disponibles. Les capacités d'hébergement très élevées permettent de diffuser des fichiers vidéo de haute définition (HD). Le ministère de la Défense a donc décidé de créer sa WebTV sur la PVG : TV Défense, <http://www.gouvernement.fr/ministe> ■ ■ ■

Pourquoi un nouveau site Internet pour le ministère ?

Avec près d'un million de connexions mensuelles, le site du ministère de la Défense figurait déjà parmi les sites publics français les plus consultés. Il fallait cependant évoluer. Le site précédent datait de 2002. Une éternité, à l'ère numérique ! Laissant peu de place à l'image et construit comme une compilation de sous-sites d'armées, de services et de directions, le site defense.gouv.fr réclamait une connaissance parfaite de l'organisation du ministère pour s'y retrouver. Il était temps de renou-

veler l'image que la Défense projette sur la Toile et de rendre un meilleur service. Il fallait aussi s'ouvrir pour toucher un public plus large, en allant trouver les internautes là où ils sont, grâce aux nouvelles possibilités du Web. D'où notre présence aujourd'hui sur la plate-forme de partage de vidéos Dailymotion et sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Quels sont les objectifs, en termes de communication ?

A travers une information voulue comme la plus pertinente et la plus diverse possible, il s'agit de rendre compte et d'expliquer à ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la

défense nationale l'action que le ministère mène au service de la nation. Ce site a aussi pour ambition de proposer une meilleure offre de services. Par exemple, à ceux qui veulent rejoindre le ministère, à ceux qui travaillent avec lui (entreprises, associations...), mais aussi à ceux qui en sont les acteurs, militaires et civils avec leurs familles, ainsi qu'à toute la « communauté défense » (réservistes citoyens, anciens combattants...). La Défense doit savoir répondre à une multitude de publics.

Quels moyens ont été mobilisés pour élaborer et faire vivre le nouveau site ?

Ce projet a été initié en octobre 2008 autour de la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DlCoD) avec une équipe pluridisciplinaire (éditoriale, technique, juridique) d'une vingtaine de personnes impliquant tous les services de communication du ministère. Mais le travail n'est pas fini : l'été a permis de corriger les classiques imperfections du lancement, et de nouvelles fonctionnalités (comme l'accès à un mur d'images) seront développées pour l'automne. Mais ce qui compte le plus, c'est de faire vivre les milliers de pages du site. C'est la tâche de tous au sein du ministère. Ce site Internet n'est pas celui des communicants, c'est celui de toute la communauté Défense. ■



C.FIARD/DlCoD

3 questions au
délégué à l'information et à
la communication du ministè-
re de la Défense, Laurent
Teisseire

■ ■ ■ res/Ministere-de-la-Defense/videos. TV Défense a vocation à recueillir toutes les vidéos grand public produites par le ministère, en particulier, le Journal de la Défense, multi-diffusé d'abord sur la chaîne parlementaire LCP-AN, mais aussi les vidéos diffusées sur la chaîne Défense de Dailymotion, lancée il y a un an. En outre, un service d'information automatisé, appelé Fil Défense, liste en continu 24 heures sur 24 toute l'information publiée sur l'ensemble des pages du ministère.

Autre nouveauté de taille : le site www.defense.gouv.fr/operations, que l'état-major des armées (EMA) consacre aux opérations menées tant à l'extérieur du territoire national (opex) qu'à l'intérieur. Comme l'état-major des armées, chaque armée, service, direction ou grand organisme conserve d'ailleurs son propre espace sur la Toile, dont il a en charge l'animation et la mise à jour, en français, ainsi qu'en anglais et en espagnol (dans des versions allégées, mais précises et actualisées).

Ce nouveau site ne signifie pas pour autant la fin des grands magazines et revues du ministère (*Armées d'aujourd'hui*, *Terre info magazine*, *Air actualités*, *Cols bleus*, *le Bus*, etc.). Au contraire, il leur donne plus de visibilité. Grâce à des logiciels qui permettent une lecture fluide et agréable, il est désormais possible de consulter en ligne les numéros du mois en cours et d'accéder aux archives.

D'une façon générale, l'objectif premier du nouveau site www.defense.gouv.fr est de rendre un service de meilleur qualité à tous ceux qui le consultent. A cet égard, on peut citer un

Web 2.0 et réseaux sociaux

Le Web 2.0 (terme né en 2004) désigne une évolution d'Internet qui facilite le partage d'informations et l'interactivité entre internautes et sites web. Contrairement à ces derniers, où l'utilisateur est cantonné à une consommation passive de contenus créés pour lui, les sites orientés vers le Web 2.0 donnent la possibilité aux internautes d'interagir sur le contenu et entre eux. Le Web 2.0 a par exemple permis l'expansion des réseaux sociaux comme Facebook, Myspace ou Twitter. Dans ces communautés virtuelles à caractère personnel, professionnel, politique, événementiel, etc., les membres disposent de services tels que la mise à jour de carnet d'adresses ou la visualisation de profils personnels et ont la possibilité d'échanger infos, commentaires, photos ou vidéos.

moteur de recherche interne digne de ce nom, capable d'afficher des résultats hiérarchisés et pertinents. Autre exemple, la médiathèque – encore en construction –, qui va s'étoffer rapidement et intégrer les médiathèques de toutes les entités du ministère et proposera de nombreuses rubriques : photos, vidéos, logos, documents, jeux ou économiseurs d'écran. ■

Stéphane Froidure

— PERSONNELS CIVILS DE LA DÉFENSE —

La Revue d'Etudes, partenaire du Ministère de la Défense depuis près de 100 ans, vous propose des **PRÉPARATIONS À DISTANCE AUX CONCOURS DE CATÉGORIES A, B ET C :**



- Remise à niveau
- Approfondissement tout au long de l'année

www.revue-d-etudes.fr

Vous avez un projet ?

Nous sommes à votre écoute au **0825 800 735**



20 rue de l'Arcade 75008 Paris
contact@revue-d-etudes.fr



— PERSONNELS MILITAIRES DE LA DÉFENSE —

La Revue d'Etudes, partenaire du Ministère de la Défense depuis près de 100 ans, vous propose des **PRÉPARATIONS À DISTANCE AUX CONCOURS :**



- INTERARMÉES
- SERVICES COMMUNS
- ARMÉE DE TERRE
- ARMÉE DE L'AIR
- MARINE NATIONALE
- GENDARMERIE NATIONALE

www.revue-d-etudes.fr

Vous avez un projet ?

Nous sommes à votre écoute au **0825 800 735**



20 rue de l'Arcade 75008 Paris
contact@revue-d-etudes.fr





Pour être au cœur de la défense



Chaque mois, découvrez nos *forces en action*, les enjeux de notre stratégie de défense, les facettes de l'industrie et des technologies de l'armement. Participez aux débats des armées et renforcez votre culture militaire. Avec ses 68 pages et sa version online, *Armées d'aujourd'hui* est le magazine indispensable de ceux qui veulent des repères pour la défense d'aujourd'hui.

Abonnement	Public			Personnel de la défense*		
	France	Dom-Tom par avion	International par avion	France	Dom-Tom par avion	International par avion
1 an (10 n°)	20 €	30 €	35 €	15 €	25 €	30 €
2 ans (20 n°)	35 €	55 €	65 €	25 €	45 €	55 €

* Personnel de la défense, réserviste, étudiant, lycéen, correspondant défense (sur justificatif).

Abonnez-vous !

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom et prénom Grade ou fonction

Adresse Localité Code postal

Renseignements statistiques

Âge Profession Secteur d'activité Nom de l'entreprise

Abonnement souhaité

Normal Spécial* France Étranger/Dom-Tom/Par avion

1 an 2 ans Nombre d'exemplaires

* Personnel de la défense, réserviste, étudiant, lycéen, correspondant défense (sur justificatif).

Joindre à la commande le règlement à l'ordre de : M. l'agent comptable de l'ECPAD, et envoyer celui-ci à :

ECPAD / Service abonnements, 2 à 8 route du Fort / 94205 Ivry sur Seine CEDEX. Tél. : 01 49 60 52 44 - Fax : 01 49 60 59 92. Email : routage-abonnement@ecpad.fr

Les informations recueillies dans ce document sont nécessaires au traitement de votre commande et destinées à nos services internes. Elles ne sont en aucun cas communiquées et peuvent donner lieu au droit d'accès et de rectification prévu par l'article 27 de la loi du 6/01/1978.

ARMÉES

D'AUJOURD'HUI

JULIEN FOUINEAU

15/08 LA FRANCE PRÊTE À ENGAGER DES MOYENS POUR AIDER LE PAKISTAN

La France a répondu, le mois dernier, à l'appel des Nations unies pour accélérer l'acheminement de l'aide d'urgence au Pakistan, touché cet été par les pires inondations de son histoire. Dans une lettre en date du 15 août adressée au président de la Commission européenne, le président de la

République, Nicolas Sarkozy, a affirmé que la France était « prête à mobiliser des moyens logistiques militaires nationaux, aériens et navals, pour l'acheminement de l'aide internationale dans le cadre de l'Otan. » Depuis le mois de juillet, la catastrophe naturelle aurait fait plus de 1 600 morts selon l'Onu.



BANARAS KHAN/AFP

21/07 LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE RECHERCHENT LA « MUTUALISATION »

Une réflexion à mener sur les « mises en commun et les mutualisations » entre la France et l'Allemagne, tel est le bilan de la rencontre entre les ministres français et allemand de la Défense, Hervé Morin et Karl-Theodor zu Guttenberg le 21 juillet dernier, à l'hôtel de Brienne, à

Paris. Les deux hommes ont annoncé la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir à de possibles économies d'échelle. Ils ont également souligné la nécessité de « franchir une nouvelle étape dans la construction de l'industrie de défense européenne ».



ECPAD



CHRISTOPHE FIARD/DICOD

09/07 IHEDN 2010-2011 : LE PREMIER MINISTRE DÉSIGNE LES AUDITEURS

Le Premier ministre, François Fillon, a désigné par arrêté, en juillet, les listes des participants à la 63^e session nationale « Politique de défense » et à la 47^e sur « Armement et économie de défense » de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Les sessions 2010-2011 se dérouleront autour de la thématique : « La France, l'Union européenne, leurs alliés partenaires face au défi de l'arc de crise ». Créé en 1936, l'IHEDN sensibilise les acteurs sociaux en matière de questions de Défense.



ZUCCHI ENZO / CONSEIL DE L'UE

27/07 LE GÉNÉRAL BOUT DE MARNHAC À LA TÊTE D'EULEX AU KOSOVO

Le général Xavier Bout de Marnhac a été nommé, le 27 juillet, à la tête de la Mission de l'Union européenne « État de droit » (Eulex), déployée au Kosovo. Il succédera ainsi, à partir du 15 octobre prochain, à un autre Français, le général Yves de Kermabon. « Xavier Bout de Marnhac dispose de l'esprit de commandement nécessaire pour

mener d'importantes opérations destinées à établir l'État de droit dans un environnement complexe », a déclaré le chef de la diplomatie européenne, la Britannique Catherine Ashton. Avec un effectif de 3 200 personnes, Eulex a pour mission d'établir l'État de droit et de superviser la police, les douanes et la justice au Kosovo.

19/07 UN CIMETIÈRE DU COMMONWEALTH INAUGURÉ À FROMELLES

Hubert Falco, secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, a inauguré, le 19 juillet, un cimetière du Commonwealth à Fromelles (Nord), en présence du Prince de Galles, du duc de Kent et du gouverneur général d'Australie. Ce cimetière, à la mémoire des morts au combat en 1916,

accueille les dépouilles de 250 soldats australiens et britanniques. Il a été édifié à proximité du champ où les corps ont été retrouvés en 2008. M. Falco a notamment rappelé « *le devoir envers ces soldats, héros qui ont donné leur vie et dont il faut ici honorer la mémoire* ».



DAN KITWOOD / AFP

01/07 LE CEMA ANNONCE LA MISE EN SERVICE DU COUPLE RAFALE/ASMP-A

La base aérienne 113 de Saint-Dizier (Haute-Marne) a reçu, le 1^{er} juillet, le chef d'état-major des armées (Cema). L'amiral Édouard Guillaud a en effet annoncé la mise en service opérationnelle des Rafale armés de missile ASMP-A (air-sol moyenne portée améliorée) lors de son inspection du 1/91 « Gascogne », un des

deux escadrons de chasse dont la mission est la dissuasion nucléaire. Cette visite marque une nouvelle étape de la modernisation de la composante nucléaire aéroportée. L'ASMP-A avait tout d'abord été mis en service sur les Mirage 2000 N de l'escadron 3/4 « Limousin » d'Istres, en octobre 2009.



ANTHONY JEULAND / SIRPA AIR



C. LAMBIOTTE / EC 2006

26/07 UN FRANÇAIS À LA TÊTE DU RENSEIGNEMENT EUROPEEN

Le Français Patrice Bergamini a été nommé à la tête du Centre de situation conjoint de l'Union européenne (Sit-Cen), l'agence de renseignement du nouveau service diplomatique européen sur lequel la Haute Représentante de la politique étrangère de l'Union européenne, Catherine Ashton, a autorité. M. Bergamini a été directeur

adjoint du cabinet de Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et secrétaire général du Conseil européen. Créé en 2001, le Sit-Cen analyse les informations sensibles partagées par les pays membres de l'UE afin d'aider les responsables politiques européens dans leur prise de décisions.

23/07 SÉCURITÉ MARITIME : LA DGA LIVRE UN DEUXIÈME HÉLICOPTÈRE EC 225

Commandé en 2009 pour remplacer les Super-Frelon, retirés du service, le second hélicoptère EC 225 de sécurité maritime (Secmar) a été livré par la Direction générale de l'armement à la marine nationale le 23 juillet dernier. Stationnés sur la base de Lanvéoc (Finistère), ces appareils de secours en mer. L'EC 225

peut tenir un vol stationnaire au-dessus d'une zone d'intervention dans des conditions météorologiques dégradées. Son équipage est composé de deux pilotes, d'un treuilliste, d'un plongeur et d'un médecin. Chaque année, les interventions des hommes et femmes de la sécurité maritime sauvent plus de 400 personnes.



R. DAL SOGLIO / MARINE NATIONALE

DOSSIER

LA PROTECTION DU TER



RITTOIRE NATIONAL



JB. TABONE / SIRPA-TERRA

SOMMAIRE

P. 48 Armées-nation :
Des missions étendues

P. 52 Police du ciel :
Surveillance élargie

P. 55 Vigipirate :
Prudence maintenue

P. 58 Surveillance côtière :
Centralisation des moyens

P. 61 Héphaïstos :
La guerre du feu

Des missions étendues

Les armées contribuent en permanence à la sécurité du territoire, ne serait-ce qu'en surveillant les airs et les mers. Mais, avec les objectifs fixés par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, elles sont amenées à collaborer davantage avec les autorités civiles pour de nouvelles missions.

La défense du territoire et de la population est « le premier devoir de l'Etat », rappelle le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, dans son édition de 2008. A cette fin, l'Etat engage les forces de police, de la gendarmerie ou de la sécurité civile, ainsi que les forces armées. Pour l'emploi de ces dernières, la Constitution de 1958 considère trois types de situation : la paix, la crise, la guerre. Si le rôle des armées s'impose à l'évidence en temps de guerre, on oublie parfois qu'elles interviennent lors d'événements exceptionnels – catastrophes naturelles, menaces sanitaires... – mais aussi en temps de paix. Elles s'acquittent alors de missions dépourvues d'objectif militaire à proprement parler et sont amenées à travailler avec des organismes civils. C'est ainsi que la marine et l'armée de l'air mènent quotidiennement des missions de police et de service public. La première, largement impliquée dans l'action de l'Etat en mer (voir p. 58), couvre tout le spectre des missions dites garde-côtes (surveillance, sauvetage, police...). La seconde veille sur le ciel français selon un dispositif nommé « posture permanente de sûreté aérienne » (voir p. 52). « Ces dispositions particulières sont inhérentes à la nature "internationale et ouverte" des espaces dans lesquels ces deux armées évoluent », explique le colonel Olivier Salaün, de la section Protection-Sauvegarde de la division Emploi de l'état-major des armées.

Néanmoins, toutes les composantes des forces armées peuvent intervenir sur le sol fran-

çais de façon exceptionnelle, sous la responsabilité des préfets. Et ce, pour prévenir une situation d'urgence et/ou y réagir, qu'il s'agisse de risque (catastrophe, pandémie) ou de menace (attaque terroriste). Dans le cas des menaces, les militaires sont réquisitionnés dans des dispositifs de sécurité intérieure et coopèrent avec des autorités civiles. Il en est ainsi des opérations de lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane (opération Harpie) ou le terrorisme (Vigipirate, voir p. 55). Ils se coordonnent dans ce cas avec les forces de police et de gendarmerie. Deuxièmement, les militaires peuvent intervenir sur demande de concours pour contribuer à prévenir des risques (plan Héphaïstos contre les feux de forêt (voir p. 61). Ou pour apporter une aide d'urgence après des sinistres (voir p. 50). Ils ont alors pour partenaires les unités départementales de sapeurs-pompiers et les pompiers des formations militaires de la sécurité civile.

Enfin, certaines unités militaires aux missions très spécifiques ont en permanence des fonctions de sécurité intérieure et de sécurité civile. Elles dépendent directement du ministère de l'Intérieur (voir p. 51).

La coopération civilo-militaire dans les missions de protection du territoire national n'est donc pas une nouveauté. Mais, pour la première fois, le Livre blanc lie les notions de sécurité nationale et de défense. Il établit un « continuum » entre elles qui nécessite un accroissement significatif de la coopération entre les acteurs civils et militaires. Celle-ci avait déjà connu des changements notables il



Les militaires peuvent être mobilisés en cas de catastrophe. Mais certaines unités sont affectées à des missions de sécurité intérieure. Elles dépendent alors du ministère de l'Intérieur.

Intempéries : les armées en renfort

A plusieurs reprises, cette année, les armées sont venues renforcer les moyens d'intervention civils face à des situations de crise.

• Janvier. Episode neigeux dans le Sud : dans le Vaucluse, l'armée de terre engage des moyens pour évacuer des blessés, dégager et sécuriser les réseaux routiers. 500 repas sont fournis aux personnes bloquées sur les routes. Des techniciens de France Télécom et d'ERDF sont transportés à un relais de transmission sur le mont Ventoux.

• Février, tempête Xynthia : 4 hélicoptères secourent 136 personnes. Le génie livre 5000 sacs de terre et consolident des digues. La base aérienne de Rochefort héberge 600 sauveteurs, pompiers et gendarmes.

• Juin, inondations dans le Var : 11 hélicoptères effectuent 300 hélitreuillages. 160 sinistrés sont hébergés et nourris. Le génie déblaie des routes, des villages isolés sont ravitaillés en vivres. Les militaires aident à évacuer les boues et à rétablir l'électricité, sécurisent les zones.

ya dix ans. « *Les tempêtes de 1999, qui ont fait 90 morts et privé d'électricité 3,5 millions de foyers pendant plusieurs jours, ont mis en évidence pour les armées de disposer d'une structure ad hoc afin d'assurer l'interface civilo-militaire et le commandement des armées* », signale le colonel Salaün. L'arrêté du 28 juin 2000 a ainsi établi l'organisation de Défense que nous connaissons aujourd'hui. Les 7 zones de défense et de sécurité de métropole (+ 5 outre-mer) s'inscrivent, depuis, au sein d'une chaîne d'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD), parallèle à la chaîne des moyens civils territoriaux. Ainsi les préfets de zone de défense et de sécurité (généralement ceux de la région du siège de la zone) collaborent avec un officier général de zone de défense et de sécurité (OGZDS). A la tête d'un état-major interarmées (EMIAZDS), ce dernier assure le contrôle opérationnel des unités militaires placées à la disposition des autorités civiles. Il dispose, dans chaque département, d'un délégué militaire départemental, habituellement basé en préfecture départementale. La chaîne OTIAD est activée sur demande du préfet (de région ou de département).

Aujourd'hui, la coopération « civilo-militaire » a passé la vitesse supérieure. La sécurité nationale doit désormais embrasser aussi bien « *la sécurité extérieure que la sécurité intérieure, les moyens militaires que les moyens civils* », selon le Livre blanc, pour qui une nouvelle donne est née avec la mondialisation, entraînant la disparition des frontières physiques, économiques, informatiques. « *Les menaces et les risques se diversifient*, précise le colonel Salaün, *et deviennent par conséquent de plus en plus difficilement prévisibles.* »

Ce « continuum sécurité-défense » impliquait la réorganisation des structures existantes pour assouplir les liens entre acteurs civils et militaires. Instance suprême de coordination interministérielle en matière de sécurité et de défense, un Secrétariat général de la Défense et de la sécurité nationale (SGDSN) est créé par décret du 24 décembre 2009 et remplace l'ancien Secrétariat général de la défense nationale. « *Les missions du SGDSN, qui agit sous l'autorité du Premier ministre, sont désormais élargies*, explique le préfet François Lucas,

directeur de la protection et de la sécurité de l'Etat au SGDSN. *Notamment en matière de renseignement, de lutte contre le terrorisme et de planification des réponses aux crises.* »

Un Conseil national du renseignement a été créé et, dans le domaine de la gestion de crise, le SGDSN a rédigé, avec les ministères de la Défense et de l'Intérieur, une instruction relative à l'engagement des armées en cas de

crise majeure sur le territoire national.

Daté du 3 mai dernier, ce document formalise la méthodologie du dialogue « civilo-militaire » dans le processus décisionnel ainsi que les principes d'engagement des armées auprès des autorités civiles. L'instruction fixe ainsi un « contrat opérationnel 10 000 hommes » pour l'engagement des armées sur le sol français

Les structures existantes ont été réorganisées pour assouplir les liens entre acteurs civils et militaires.

(comme il existe un « contrat 30 000 hommes » à l'étranger), que les armées doivent pouvoir déployer en quelques jours en cas de crise majeure et qui définit les modalités de leur engagement. « *Une crise majeure est un événement – pandémie, attaque terroriste, catastrophe, crise d'ordre public – dont la gravité et la portée conduisent les autorités gouvernementales à activer le dispositif de gestion interministérielle de crise* », précise le préfet Lucas. La cellule de crise du premier Ministre active alors le Centre opérationnel de gestion des crises (Cogic), dont le ministère de l'Intérieur a la charge et qui se tient en liaison avec le centre opérationnel de la police et le CPCO du ministère de la Défense.

Les récentes catastrophes naturelles que la France a connues, même si on ne peut les considérer comme des crises majeures, ont montré la pertinence de ces nouvelles relations civilo-militaires, notamment en zone de défense Sud. Les inondations dans le Var, phénomène rarissime dans la région, qui ont tou-

ché Draguignan et ses environs en juin dernier, ont mis à contribution l'ensemble des moyens militaires de l'EMIAZDS Sud. Avant même la demande officielle du préfet du Var, l'EMIAZDS avait mis en œuvre son centre opérationnel, pré-alertant les unités susceptibles d'intervenir, tout en prenant contact avec la sécurité civile, déjà à pied d'œuvre. « Cette réactivité a été déterminante », affirme le capitaine de vaisseau Sanoner, chef d'état-major de l'EMIAZDS Sud. *Les militaires se sont totalement*

fondu dans la grande chaîne de solidarité qui s'est nouée à l'occasion de ce sinistre. »

Qu'il s'agisse d'assurer la protection du territoire au quotidien, de la renforcer ponctuellement ou d'aider au retour à la normale suite à une situation d'urgence, la présence des militaires ne relève pas simplement de leur « mission » au sens strict. Elle est une affirmation manifeste et un symbole fort du lien qu'ils entretiennent avec la nation.

Cynthia Glock

©PHOTOPOR - SUD-OUEST / XAVIER LECOY



G. CORNIER/MAXPPP



DSC

Une instruction du 3 mai dernier fixe un « contrat opérationnel 10 000 hommes » que les armées doivent pouvoir déployer rapidement en cas de crise majeure : pandémie, attaque terroriste, catastrophe...

Au service de la sécurité intérieure

Environ 115 000 militaires, mis à la disposition du ministère de l'Intérieur, sont engagés quotidiennement sur le territoire national pour diverses missions.

- Les formations militaires de la sécurité civile, créées en 1976, sont constituées de 1 500 militaires issus du génie ;
- La brigade des sapeurs-pompiers de Paris, créée en 1811 par Napoléon 1^{er}, comptent 7 800 militaires ;

- Le bataillon des marins-pompiers de Marseille, créé en 1939, regroupe 2 400 militaires de la marine nationale.
- La gendarmerie nationale, placée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur depuis le 1^{er} janvier 2009, regroupe 103 000 militaires. Seuls la gendarmerie des transports aériens, la gendarmerie maritime et les gendarmes en mission à l'étranger restent sous tutelle de la Défense.

Surveillance élargie

L'armée de l'air assure la protection du ciel français en adoptant une « posture permanente de sûreté aérienne ». Focalisée sur les menaces militaires, elle a dû étendre sa surveillance à tout aéronef utilisant l'espace aérien depuis les attentats du 11 septembre 2001.

Dix mille aéronefs de toutes sortes volent chaque jour dans le ciel de l'Hexagone, en moyenne. Un flux encadré et coordonné par la Direction générale de l'aviation civile et qui nécessite d'être surveillé de près pour que l'espace aérien français soit protégé. L'armée de l'air est chargée d'assurer la « police du ciel » et de faire face à d'éventuelles menaces. Une « posture permanente de sûreté » est dévolue à des avions de chasse et des hélicoptères qui, 24 heures sur 24, se tiennent prêts à intervenir en quelques minutes aux quatre coins du pays. « Avant le 11 septembre 2001, la sûreté aérienne se focalisait principalement sur une menace de type militaire, explique le lieutenant-colonel Lahille, du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA). Mais après cet attentat, le monde a pris cons-

ciences que des avions civils pouvaient se transformer en quelques minutes en arme redoutable entre les mains de terroristes. L'État a alors décidé de renforcer son dispositif de sûreté aérienne. »

Les « mesures actives de sûreté aérienne », un outil de protection propre à notre pays, élargissent dorénavant les prérogatives de l'armée de l'air à la surveillance de tout aéronef utilisant l'espace aérien : avions de ligne, hélicoptères, mais aussi avions de loisir, ULM et même parapentes. « En France, l'aviation générale (d'affaires et de loisir) représente 600 000 heures de vol par an, un chiffre plus important que chez la plupart de nos voisins européens, intervient le capitaine Valérie Baron, de la section réglementation au département défense aérienne élargie du CDAOA. Ces aéronefs sont soumis, comme les avions de commerce, à une réglementation natio-

L'espace en plus

19 000 objets gravitent autour de la Terre (satellites actifs et débris), un chiffre en constante progression. Chaque mise en orbite de satellite générant jusqu'à dix débris, le nombre d'objets inertes potentiellement dangereux, susceptibles d'entrer en collision dans l'espace ou de retomber de façon aléatoire sur Terre, augmente chaque année de façon exponentielle. Afin d'assurer la sécurité des satellites français, mais aussi des biens et des personnes sur le territoi-

re, la mission de surveillance de l'espace fait désormais partie des tâches prioritaires pour l'armée de l'air. Grâce aux systèmes – uniques en Europe – de radars de veille et de poursuite spatiales (GRAVES et SATAM), la division « surveillance de l'espace » du CDAOA suit les mouvements de milliers d'objets évoluant en orbite hors de l'atmosphère, en étroite coopération avec les partenaires européens de la France, en particulier l'Allemagne.



POLICE DU CIEL



SIRPA AIR

Après les attentats du 11 septembre 2001, 37 zones ont été provisoirement décrétées interdites de survol. 19 le sont devenues définitivement depuis.

Protection d'événements importants

Le Premier ministre peut demander de resserrer la surveillance aérienne lors d'événements importants (14-Juillet, réunions de chefs d'État, grandes compétitions sportives).

Le dispositif particulier de sûreté aérienne (DPSA) est alors appliqué. Le nombre d'aéronefs en alerte est augmenté et les délais d'alerte réduits. Aux radars de surveillance peuvent s'ajouter des moyens de guet à vue ainsi que des systèmes d'armement sol-air moyenne portée.

De plus, tout aéronef désirant survoler la zone concernée doit se faire accréditer.

La difficulté est de trouver le meilleur compromis entre les objectifs de sûreté et la fluidité des activités aériennes habituelles. D'où une coordination accrue avec l'aviation civile, notamment par le biais de détachements de liaison de l'armée de l'air répartis dans les aérodromes environnant la zone.

Ce concept, unique en Europe, inspire la Grande-Bretagne pour l'organisation de ses jeux Olympiques en 2012.

nale, le code de l'aviation civile, que nul n'est censé ignorer. » Trente-sept zones interdites temporaires (ZIT), créées après les attentats du 11 septembre 2001, y sont définies, dont 19 sont devenues zones interdites permanentes (ZIP), mais toutes le seront à terme. Cas particulier, Paris *intra muros* constitue une ZIP. Les autres correspondent à des sites sensibles, tels que centrales nucléaires, sites pétrochimiques, ports industriels, mais aussi sites de recherche et installations militaires. « Pénétrer dans l'une de ces zones sans

Les radars militaires, maillés avec ceux de la Direction générale de l'aviation civile, traquent les comportements anormaux d'aéronefs.

autorisation est considéré comme une violation de l'espace aérien. De même, le non-respect du plan de vol déclaré à la DGAC [Direction générale de l'aviation civile] avant le décollage est d'emblée considéré comme anormal », souligne le capitaine Baron.

Les radars militaires, « maillés » avec ceux de la DGAC, traquent ces comportements anormaux. Lorsqu'un aéronef est considéré comme douteux, son signalement est aussitôt transmis au centre de conduite du CDAOA, le Centre national des opérations aériennes (CNOA). Basé à Lyon, le CNOA centralise les informations recueillies par les radars. Il coordonne l'activité des cinq centres de détection et de contrôle militaires (CDC), basés à Lyon, Nice, Mont-de-Marsan, Cinq-Mars-la-Pile (37) et Drachenbronn (67). Le CDAOA, et donc le CNOA, qui lui est rattaché, sont sous les ordres d'un officier général, Haute Autorité de défense aérienne (HADA), qui dépend dans ce domaine directement du Premier ministre.

Dans un premier temps, le CDC de la zone de survol concernée tente d'identifier l'aéronef douteux en s'assurant de ses intentions par une interrogation radio, car il est « soit en difficulté, soit animé d'intentions malveillantes », précise le capitaine Baron. En fonction des informations recueillies – ou de leur

absence, si l'aéronef ne répond pas –, le CNOA peut déclencher une série de mesures graduelles, dites mesures actives de sûreté aérienne (Masa), réalisées par les intercepteurs de l'armée de l'air. « Les Masa vont permettre, par un contact radio doublé d'un contact visuel, d'observer de près le comportement du contrevenant, éventuellement de lui imposer une trajectoire de vol, de l'avertir par des tirs de semonce, voire, en dernière extrémité et seulement sur ordre des autorités gouvernementales, de le détruire, ajoute le lieutenant-colonel Lahille. Tout pilote intercepteur est assermenté, ce qui lui confère l'autorité légale pour appliquer ces mesures de "police du ciel". »

S'il s'agit d'un avion militaire ou d'un gros-porteur type avion de ligne, l'autorité militaire mobilise des avions de chasse. Deux chasseurs se tiennent prêts en permanence à décoller en quelques minutes des bases de Creil, Orange, Mont-de-Marsan et Lorient, pour traiter, le cas échéant, les menaces « haute altitude et grande vitesse ». Dans le cas d'un aéronef léger, « basse vitesse et basse altitude », ce sont des hélicoptères Fennec qui s'en chargent. Armés par des tireurs d'élite, ils sont basés à Villacoublay, Metz, Orange et Bordeaux. « Dans le cadre des Masa, les avions de chasse effectuent en moyenne 180 sorties par an et les Fennec 500 », précise le lieutenant-colonel Lahille. Ce dispositif de posture permanente de sûreté inclut un avion E-3F SDCA (système de détection et de contrôle aéroporté), ainsi qu'un avion ravitailleur C-135, respectivement basés à Avord et Istres. En comptant pilotes, mécaniciens, contrôleurs aériens et personnel d'astreinte, ce sont au total près de 1 000 militaires qui se tiennent prêts en permanence à protéger le ciel français. « Les arraisonnements restent rares, conclut l'officier, mais le dispositif d'alerte permet chaque année d'assister ou de guider en vol une dizaine d'avions en difficulté. »

Cynthia Glock

Prudence maintenue

Créé à la suite des attentats survenus en France dans les années 90, le plan Vigipirate continue d'associer l'action des forces armées et de la police sur les sites considérés comme sensibles.

CHRISTOPHE FARD/DICOD

Les missions des militaires sont planifiées en fonction des demandes émanant de la préfecture de Paris.



Un matin comme les autres, en cette fin juillet, à la gare du Nord, la plus fréquentée des gares SNCF de la capitale. Pendant que des milliers de Parisiens, de Franciliens et de touristes affluent sur les quais, les forces de l'ordre et des militaires du 48^e Régiment de transmissions d'Agen ouvrent l'œil, au milieu du va-et-vient incessant des voyageurs. Soudain, l'adrénaline monte d'un cran. Un colis suspect vient d'être signalé près des

guichets. En deux minutes, la patrouille dirigée par le capitaine Martine Balland établit un périmètre de sécurité et prévient les services de la sécurité ferroviaire. Fausse alerte : cinq minutes ont suffi pour retrouver le propriétaire distrait du bagage abandonné. *« Ce genre de situation arrive en permanence. La procédure est bien rodée, désormais : on sécurise la zone et la police ou les agents de la SNCF se chargent de retrouver le propriétaire et, en cas d'échec, d'alerter le ser-*

vice des démineurs », déclare-t-elle. Dans cette gare, comme en plein cœur de Paris à la station Châtelet, il ne se passe pas dix minutes sans qu'on aperçoive une patrouille arpenter les quais.

Le lieutenant-colonel Boutolleau, chef de la division Opérations de l'état-major de la zone de défense et de sécurité de Paris (EMIAZDSP), est en charge de la collaboration avec les acteurs de la sécurité sur Paris. « Nous planifions les missions des militaires en fonction des demandes émanant de la préfecture de police de Paris, précise-t-il. Mais nous sommes aussi fréquemment en contact avec la SNCF et la RATP. »

Aujourd'hui, Vigipirate concerne de nombreux sites en Île-de-France, dont le nombre exact est tenu confidentiel. Ces sites caractérisés par une forte fréquentation (gares, aéroports, emplacements touristiques) sont surveillés par des patrouilles de militaires en mission pour une durée de deux semaines et opérationnels vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Plusieurs centaines de militaires se relaient ainsi quotidiennement pour veiller à la sécurité des Franciliens et des touristes.

Dans la zone de défense et de sécurité de Paris, seuls les militaires de l'armée de terre et de l'air participent à Vigipirate. Avec des différences pour chaque armée, principalement sur la composition des patrouilles : celles de l'armée de l'air, affectées aux aéroports, comportent deux aviateurs et un policier. L'armée de terre, elle, fonctionne en trinôme 100 % militaire depuis 2003. « Les marins participent à Vigipirate en dehors de l'Île-de-France, aux alentours de zones portuaires », indique le lieutenant-colonel Boutolleau.

Le plan Vigipirate contribue en outre à dissuader toutes les formes de délinquance.

Vigipirate n'est pas un dispositif figé, le plan évolue et s'adapte aux nécessités. « La préfecture de police de Paris a demandé récemment que l'on se déploie sur d'autres sites, notamment dans la capitale. Plusieurs lieux sont actuellement à l'étude, sur lesquels nous devrions nous mettre en place », confie le lieutenant-colonel.

Sur le terrain, la coordination s'effectue par l'intermédiaire du réseau radio des policiers Acropole. C'est grâce à ce réseau que, le 24 avril dernier, une patrouille du 1^{er} Régiment de chasseurs, de garde au pilier sud de la tour Eiffel, a fait le rapprochement entre un individu dont une joggeuse se plaignait de l'insistance et le signalement d'un homme suspecté de tentative de viol deux heures plus tôt, et qui a été interpellé par les forces de l'ordre.

Conçu pour lutter contre la menace terroriste (voir encadré), le plan Vigipirate contribue en outre à dissuader toutes les formes de délinquance. « La présence de militaires dans la gare me rassure, on se sent plus en sécurité. On sait qu'en cas de problème, ils ne sont jamais très loin », témoigne un usager du RER à Châtelet. « Nous n'intervenons pas à la place des policiers, car nous n'avons pas les mêmes droits, notamment en matière judiciaire », précise le capitaine Angélique Pequin, du 42^e Régiment de transmissions, affecté à la gare RER de Châtelet.

Quant aux personnels de sécurité de la SNCF, ils se disent satisfaits du travail effectué avec les militaires. « Heureusement qu'ils sont là pour calmer tout le monde par leur seule présence », ajoute un agent de la sécurité ferroviaire de la gare du Nord.

Des touristes britanniques descendent d'un Eurostar arrivant de Londres alors qu'une patrouille aborde les quais. Surpris, ils posent des questions sur la présence de militaires : « Ici, on a beaucoup l'occasion de parler anglais, confirme le capitaine. Même si nous ne sommes pas là pour cela, il nous arrive de renseigner les touristes, et parfois les Parisiens ! »

Depuis 1996, environ 163 000 militaires ont participé au plan Vigipirate, dont 80 % en Île-de-France.

Paul Hessenbruch

BRUNO BIASUITTO / DICOD





Le plan évolue au gré des nécessités : niveaux d'alerte, sites à protéger.

Quatre niveaux d'alerte

Le plan Vigipirate est un plan de vigilance, de surveillance et de centralisation du renseignement. Il a été mis en place sous sa forme actuelle en 1996, après les attentats qui ont touché Paris dans les années 1990, notamment celui du RER à la station Saint-Michel, en 1995.

Il appartient au Premier ministre de fixer le niveau d'alerte du plan Vigipirate, qui en comporte quatre. Chaque niveau est matérialisé par une couleur qui permet de déclencher une série de mesures et de renforcement d'effectifs.

Jaune : accentuer la vigilance face à des risques réels mais encore incertains.

Orange : prévenir le risque d'une action terroriste.

Rouge : prendre des mesures nécessaires pour prévenir le risque avéré de plusieurs attentats graves (la France est au niveau rouge depuis les attentats survenus à Londres en 2005).

Ecarlate : prévenir le risque d'attentats majeurs, simultanés ou non.

Centralisation des moyens

Traditionnellement, en France, la marine n'est pas qu'une armée, elle est le bras de l'Etat en mer. Si cette caractéristique demeure, les missions relevant des « garde-côtes » – surveillance des côtes, sauvetage, police administrative, etc. – recevront un « centre opérationnel » dédié.

« **E**n France, la marine est plus qu'une "armée de mer", elle est par nature un acteur central du service public, résume le commissaire en chef Thierry Duchesne, responsable de l'action de l'État en mer à l'état-major de la marine. *Sûreté des approches côtières, sauvegarde de la vie humaine, lutte contre les activités illicites, protection de l'environnement : son action couvre tout le spectre, des missions garde-côtes, que certains Etats maritimes confient à des organisations dont c'est le rôle, tels que les coast-guards, aux États-Unis.* » La marine, qui y consacre une grande partie de son activité intervient ainsi aux côtés des Affaires maritimes, des douanes, de la gendarmerie maritime, de la sécurité civile et de la Société nationale de sauvetage en mer (association d'intérêt public partiellement financée par l'Etat).

Deuxième Etat côtier au monde avec 11 millions de kilomètres carrés d'espaces maritimes, outre-mer compris, la France a depuis longtemps confié à sa marine un rôle de premier plan pour pouvoir exercer sa souveraineté en mer et sur ses côtes, et pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Afin de coordonner les activités de toutes les entités intervenant dans les missions de garde-côtes, elle a institué, il y a deux siècles, les préfets maritimes (Manche/mer du Nord, Atlantique et Méditerranée, pour la métropole). Les attributions de ces derniers n'ont cessé d'évoluer et sont aujourd'hui la clé de voûte de l'action de l'État en mer.

« *Officier général de la marine, le préfet maritime est, en métropole, la plus haute autorité militaire et interministérielle dans sa zone, explique le capitaine de vaisseau Patrice Bara, adjoint opérations du préfet maritime de la zone Manche/Mer du Nord. Il exerce des responsabilités militaires sous l'autorité du chef d'état-major des armées, mais aussi civiles, sous celle du Premier ministre.* » Outre-mer, sa fonction civile est remplie par le préfet de région, délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer, assisté du commandant de sa zone maritime.

Le centre opérationnel de la préfecture maritime centralise les informations provenant des différents services de l'Etat opérant en mer. Parmi eux, les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) jouent un rôle majeur. Ils sont chargés de la réception des alertes et de la coordination des opérations de sauvetage ainsi que de la surveillance de la navigation, des pollutions et des pêches. Administrés par les Affaires maritimes mais principalement armés par du personnel de la marine, les CROSS sont au nombre de cinq en métropole (et deux outre-mer). Grâce à ce réseau de veille et d'alerte, le préfet maritime possède une vision d'ensemble de la situation dans sa zone et des moyens à sa disposition, notamment ceux de la marine nationale.

Du « trait de côte » à la haute mer, la marine dispose d'un large panel de moyens de service public. Tout d'abord, une cinquantaine de sémaphores, ces tours d'observation depuis



SURVEILLANCE CÔTIÈRE



DR

La marine consacre une grande part de son activité aux missions dites « garde-côtes ». Elle est amenée ainsi à travailler avec les Affaires maritimes, les douanes, la gendarmerie maritime, la Sécurité civile et la Société nationale de sauvetage en mer.

DOMINIQUE VIOLA/DICOD

Nouvelles fonctions

Afin de fédérer et de centraliser tous les moyens dont il dispose pour assurer ses missions d'action en mer, l'État a institué, le 8 décembre dernier, la fonction « garde-côtes ». La marine a été chargée de piloter la mise en place d'un « centre opérationnel de la fonction garde-côtes » hébergé à l'état-major de la marine à Paris. Placé sous l'autorité du Secrétaire général de la mer, il rendra compte de la situation maritime auprès des autorités gouvernementales. Il sera en outre le point de contact national avec les services des garde-côtes étrangers. Cette évolution ne modifie pas l'organisation de la conduite des opérations par les préfets maritimes.

lesquelles des « guetteurs de la flotte » surveillent les approches maritimes jusqu'à la limite des eaux territoriales. Tombés en désuétude, les sémaphores « ont retrouvé une vraie fonction opérationnelle après le 11 septembre 2001, affirme le capitaine de frégate Jourdan, commandant de la formation opérationnelle de surveillance et d'information territoriale de Cherbourg. *Car nul n'ignore qu'il est surveillé quand il passe près de nos côtes* ». Les guetteurs utilisent, outre de puissantes jumelles, des radars dont les données sont partagées en réseau par toute la chaîne sémaphorique française. Ils signalent chaque jour des centaines d'événements (cargo en avarie, pêcheur en infraction, baigneur en difficulté...) aux CROSS de leur zone de responsabilité ou, pour ce qui concerne la défense du territoire, au Centre opérationnel de la marine.

Dans les approches côtières interviennent aussi les gendarmes maritimes. Sous tutelle du ministère de l'Intérieur, ils sont mis pour emploi au sein de la marine nationale, à terre (brigades motorisées) et en mer (sous forme de pelotons de sûreté maritime et portuaire ou à bord de vedettes de la marine). Ils assurent la police administrative (infractions aux réglementations) et judiciaire (troubles à l'ordre public ou non-respect des lois). Leur rôle est essentiel dans les zones d'importance stratégique comme les ports industriels (Marseille et Le Havre notamment).

Au large, les missions de la marine s'orientent davantage vers la police des pêches (plusieurs centaines de procès-verbaux d'infractions sont édités chaque année), la protection de l'environnement (la marine est en charge de la lutte contre la pollution) et le sauvetage en mer. Interviennent alors des moyens hauturiers, tels que des patrouilleurs de la gendarmerie maritime et de la marine pour la police des pêches, des remorqueurs

privés affrétés par la marine pour l'assistance, et des hélicoptères. « *Un Dauphin assure en moyenne 30 sauvetages hélitreuillés par an sur alerte des CROSS* », précise le lieutenant de vaisseau Jérémy Pruvot, chef du détachement de service public (flottille 35F) de Cherbourg, l'un des cinq que compte la métropole (avec ceux du Touquet, de La Rochelle, de Lanvéoc et de Hyères). Cas particulier, la flottille 32F, basée à Lanvéoc-Poulmic et équipée de deux hélicoptères EC-225, assure les missions de recherche et de sauvetage dans le rail d'Ouessant, où le trafic est dense et les conditions de mer souvent dangereuses. « *Les CROSS peuvent aussi nous demander d'aller identifier et authentifier un navire suspecté de dégazage sauvage ou de rechercher des objets dérivant en mer* », ajoute le lieutenant de vaisseau.

Dernier maillon de la chaîne de moyens de la marine : les groupements de plongeurs démineurs (GPD) de Cherbourg, Brest et Toulon. « *Les marées exhument régulièrement des fonds côtiers obus, mines sous-marines et autres munitions, vestiges de la seconde guerre mondiale*, explique le capitaine de corvette Benoît Drier de Laforte, commandant du GPD Manche. *Ils peuvent représenter un danger pour les pêcheurs qui les prennent dans leurs filets ou pour les baigneurs sur les plages*. » Les démineurs de la marine « nettoient » chaque année le littoral de plus de 1 500 de ces engins explosifs, particulièrement en Manche/Mer du Nord, zone la plus « polluée » des côtes hexagonales.

Avec un panel de moyens « polyvalents et qui lui permettent d'agir loin et par tous les temps, résume le capitaine de vaisseau Bara, *la marine nationale est l'épine dorsale du dispositif gouvernemental qui protège au quotidien les personnes, l'environnement et les activités économiques, et est capable de réagir à un risque ou une menace "venue de la mer"* ». Une place centrale confortée par la création de la toute nouvelle fonction garde-côtes (voir encadré), et aussi un exemple de fonctionnement interministériel coordonné, dans la droite ligne du continuum « sécurité/défense » dessiné par le Livre blanc.

Cynthia Glock

La guerre du feu

Chaque été depuis 1984, la Défense met des militaires des trois armées à la disposition des préfets pour renforcer les unités de la sécurité civile dans la lutte contre les feux de forêt dans le Sud de la France.

Les militaires viennent renforcer le Groupement opérationnel contre les feux de forêt, non sans avoir reçu une instruction de trois jours pour acquérir les rudiments de ce combat d'un genre particulier.



JEAN-FRANÇOIS D'ARCANGUES / ECPAD

« **V**ous comprendrez vite que lutter contre les feux de forêt est une forme de combat à part entière », lance l'adjudant-chef Alain Davanzo. C'est par ces mots que l'instructeur des Formations de la sécurité civile (Formisc) accueille la section du 17^e Régiment de génie parachutiste (RGP), qui vient de rejoindre les quartiers de l'unité instruction intervention de la sécurité civile (UIISC) n° 5 à Corte, en Corse. Ces tren-

te soldats sont engagés, avec deux sections du 1^{er} Régiment étranger de cavalerie (REC) et du 1^{er} Régiment d'artillerie de marine (RAMa), dans le plan Héphaïstos (*voir encadré*), qui constitue la part prise par le ministère de la Défense dans la lutte contre les feux de forêt durant les mois d'été. Ils viennent ainsi renforcer le Groupement opérationnel de lutte contre les feux de forêt (GOLFF). De juin à septembre, 380 sapeurs de la sécurité civile arment ce groupement

Un appui pour la zone de défense Sud

Le plan Héphaïstos résulte d'un protocole signé en 1984 entre les ministères de la Défense et de l'Intérieur. Il doit permettre de faire face aux risques accrus de feux de forêt de juin à septembre en région PACA, Languedoc-Roussillon, en Corse, dans la Drôme et l'Ardèche.

Des moyens sont mis à la disposition des unités instruction intervention de la sécurité civile (UIISC) et du préfet de la zone de défense Sud :

- moyens intégrés aux UIISC : 3 sections militaires intégrées et 15 véhicules, pour les feux en Corse ; un groupe de génie (8 sapeurs et 5 véhicules), pour des travaux d'aménagement de terrain ; un détachement aéromobile de l'armée de terre (3 hélicoptères et 20 militaires), pour des reconnaissances et des héliportages.

- moyens non intégrés : 6 modules adaptés de surveillance de l'armée de terre, 4 de l'air et 2 de la marine nationale (15 soldats et 7 véhicules chacun). 2 sont à disposition en Corse, 5 en Languedoc-Roussillon et autant en Provence.

pour lutter contre les incendies aux côtés des unités départementales, pompiers et sapeurs forestiers. Les sections Héphaïstos, dites « militaires intégrées » (SMI), interviennent lors des mois les plus critiques de juillet et août.

En moyenne, plus de 20 000 hectares de végétation partent en fumée dans le Sud de la France chaque été, avec un pic enregistré pendant la canicule de 2003, où le nombre des terres ravagées a doublé. Un phénomène aux origines multiples – actes de malveillance ou d'inattention, plus rarement causes électriques ou naturelles – favorisé par la sécheresse, le vent et par la nature de la végétation méditerranéenne. A cet égard, la Corse est particulièrement vulnérable, 80 % de sa superficie étant couverts de bois et de maquis, contre seulement 55 % en Provence.

Pendant un mois, les soldats des SMI vont « passer du statut de combattants des forces à celui de combattants du feu », selon les mots que leur adresse l'adjudant-chef Davanzo, qui précise : « Vous ne serez jamais engagés seuls. Votre mission consistera surtout à surveiller les zones à risques, et éventuellement à intervenir à la suite des pompiers et des sapeurs des Formisc en "deuxième rideau" pour finir d'éteindre les foyers de braises et traiter les lisières boisées où les feux sont susceptibles de reprendre. »

Avant de passer à l'action, les sections reçoivent une instruction de trois jours à Corte pour apprendre les rudiments du combat contre le feu. Ils découvrent leur matériel : seaux-pompes, motopompes, tuyaux, lances à incendie. Première leçon de l'instructeur : « Comme dans une confrontation avec l'ennemi, il faut procéder sans précipitation. On observe, on analyse, puis on prend une décision. Vos munitions : l'eau. Vos armes : les tuyaux et les lances. » Quant aux équipements individuels, exit rangers et treillis traditionnels, ils porteront des chaussures aux semelles renforcées, ainsi que des cagoules, des gants, un casque, des lunettes pare-feu et un treillis ignifugé.

Sur le terrain, les soldats apprennent principalement à poser des « établissements »

hydrauliques. C'est-à-dire à assembler les motopompes, installer des réseaux de tuyaux de diamètres différents, ainsi que des raccords et des lances, qui rendront possible la progression depuis une source d'eau (rivière ou camion-citerne) jusqu'à la zone incendiée. Ils doivent veiller à conserver un débit suffisant sachant que « la pression d'eau diminue d'un bar tous les 100 mètres

de tuyau et tous les 10 mètres de dénivelé, comme le leur explique l'adjudant-chef, et que « les incendies se produisent sur des reliefs et se propagent vers les sommets ».

L'instructeur insiste également sur la sécurité et sur les multiples dangers du feu. Outre les risques de brûlure, le soldat du feu est exposé aux intoxications dues à la

« On observe, on analyse, puis on décide. Vos munitions : l'eau.

Vos armes : les tuyaux et les lances. »

combustion de certaines essences de bois ou à des coups de chaleur provoqués par les flammes, qui font grimper une température ambiante déjà élevée en Corse. « Je prends de plus en plus conscience de la difficulté de ce métier, confie l'adjudant Raiffe, chef de la section du 17^e RGP, au terme d'une journée de manœuvres d'entraînement dans le maquis corse. Et du professionnalisme de nos camarades de la sécurité civile... »

Les formations militaires de la sécurité civile (Nogent-le-Rotrou, Brignoles et Corte) sont en effet des « sauveteurs » professionnels. Elles sont constituées d'unités de génie de l'armée de terre qui ont suivi le même cursus que les sapeurs-pompiers. Placés à disposition du ministère de l'Intérieur, ces 1 500 hommes et femmes peuvent être réquisitionnés à n'importe quel moment pour intervenir sur tout type de catastrophe en France (tempête Xynthia en Charente-Maritime, inondations dans le Var) comme à l'étranger (tsunami au Sri Lanka,

HÉPHAÏSTOS

séisme en Haïti...). Dans le cadre du plan GOLFF de lutte contre les feux de forêt, ils sont déployés sur huit sites répartis du nord au sud de la Corse.

Dès la fin de leur instruction, les SMI rejoignent ces sites, où ils répèteront chaque jour avec leurs instructeurs les manœuvres apprises à Corte, pour se tenir prêts à intervenir. Ce qui n'a pas manqué de se produire pour les soldats du 3^e RIMa, dans le secteur d'Ajaccio. Parmi eux, une dizaine sont

rentrés d'Afghanistan il y a un an : « Nous avons aidé à éteindre six feux, dont l'un très difficile parce qu'il s'est étendu sur un flanc de colline abrupt. Lutter contre le feu n'est pas notre métier, admet le caporal-chef Gourdel. Mais, ce jour-là, je me suis vraiment senti intégré dans la chaîne de moyens déployés pour combattre les flammes. Et j'ai réalisé à quel point notre présence est utile. »

Cynthia Glock



Les soldats apprennent à installer des réseaux de tuyaux et des motopompes qui rendront possible la progression depuis une source d'eau jusqu'à la zone de feu.



ULLSTEIN BILD / ROGER-VOLLET

6-7 septembre 1914 : l'épopée des taxis de la Marne

Un mois après le début de la guerre, les troupes allemandes sont signalées à quelques dizaines de kilomètres au nord-est de Paris. Pour stopper l'avant-garde ennemie, le général Galliéni, gouverneur de Paris, réquisitionne les 6 et 7 septembre 1 300 taxis parisiens. Partis des Invalides, ils transportent 5 000 fantassins pour rejoindre le front. Au terme de combats terribles, les Allemands se replient le 13 septembre : la première bataille de la Marne est une victoire. Si elle n'a pas renversé le cours de la guerre, l'opération a eu une réelle portée psychologique sur les soldats et la population française. L'épopée des taxis de la Marne devient ainsi rapidement un symbole d'unité et de solidarité nationales.

La guerre est finie

Que ce soit dans ses buts ou dans ses moyens, dans son usage de la violence ou dans son extension dans le temps et l'espace, la guerre ne se développe pas infiniment. Démonstration.

La notion de guerre limitée, par contraste avec les deux guerres mondiales, s'impose comme une donnée d'évidence. Elle n'en est pas moins relative et ambiguë. Une guerre « sans limite » n'existe pas, dans l'histoire, et ce qui s'oppose à une guerre limitée n'est pas la guerre totale. Celle-ci se définit en effet par la mobilisation de toutes les ressources (humaines, économiques, matérielles et morales) des belligérants, ce qui n'infère pas nécessairement un usage illimité de la violence. Ainsi, la guerre de Sécession américaine, première guerre totale de l'ère industrielle, n'en était pas moins limitée quant à la violence exercée sur les populations civiles qui ont été, dans l'ensemble, épargnées. Le contraire d'une guerre limitée serait plutôt ce que Clausewitz appelait la *guerre absolue*. Mais le théoricien prussien la considérait comme un pur concept, que la réalité de la guerre pourrait approcher sans jamais l'atteindre.

Il n'existe donc que des guerres limitées, selon certains aspects : par leur finalité, c'est-à-dire leur objectif politique ; par les moyens utilisés (la nature et la quantité des ressources humaines et matérielles

mises en œuvre) ; par leur intensité (les modalités d'emploi de la violence) ; par leur durée et par leur extension géographique.

Une guerre peut ainsi être limitée dans l'espace, mais motivée par une volonté

d'anéantissement de l'adversaire comme ce fut le cas pour la troisième guerre punique, qui vit la destruction complète de Carthage par les armées romaines. La

guerre de Sept Ans, qui a opposé les grandes puissances de l'Europe sur plusieurs continents de 1756 à 1763, eut une grande extension dans l'espace et dans le temps, mais fut modérée quant à ses objectifs

politiques. Celle des Malouines était limitée dans sa finalité ainsi que dans l'espace, le temps et les moyens.

Question de point de vue

L'exemple le plus souvent sollicité pour illustrer cette notion est celui des guerres du XVIII^e siècle. Limitées, elles le furent effectivement, selon la plupart des critères évoqués. Il s'agissait de conflits dont les enjeux demeuraient dynastiques et pas encore nationaux, dominés par la préoccupation d'un équilibre européen à maintenir. La violence ne s'y exerçait qu'entre combattants professionnels dans l'espace clos du champ de bataille, où un droit de la guerre opérait, non seulement à l'égard des populations civiles, mais aussi pour les prisonniers et les blessés.

Mais on se gardera d'oublier que ces limitations ne concernaient qu'une aire culturelle bien circonscrite : celle des grandes puissances européennes. Les Écossais, par exemple, considérés comme des semi-barbares, en étaient exclus. La répression anglaise qui les a frappés en 1746 s'est traduite par des massacres de populations et des déportations dans les colonies. Si pour les Anglais il s'agissait bien d'un conflit limité, les Écossais ne l'ont pas perçu de cette façon.

Ce qui amène une autre relativisation de la notion de guerre limitée : elle n'est souvent conçue comme telle que par l'un des belligérants. Si la guerre du Vietnam était limitée du point de vue américain, elle constituait un enjeu vital pour leurs adversaires. Lors de la guerre Irak-Iran, Saddam Hussein a conçu son offensive comme une guerre limitée. Les Iraniens lui ont opposé une guerre totale et l'on vécue comme telle.

La guerre limitée est aussi une question de point de vue. ■

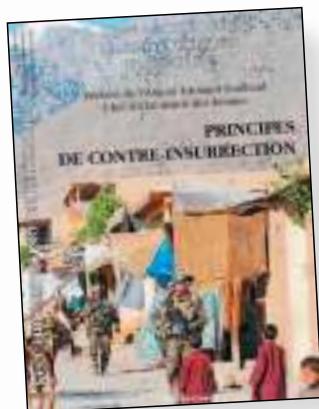


D. VIOLA / DICOD

THIERRY WIDEMANN
chargé d'études à l'Institut de recherche
stratégique de l'École militaire (IRSEM).

PRINCIPES DE CONTRE-INSURRECTION

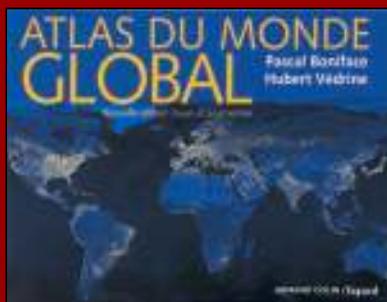
Légitimer l'action, s'adapter au contexte local, marginaliser l'ennemi. Telles sont, selon les auteurs de cet ouvrage, les données fondamentales sans lesquelles



les guerres contre-insurrectionnelles sont vouées à l'échec. Les colonels de Courrèges, Germain et Le Nen ont tous trois participé à des opérations opposant troupes régulières et forces insurrectionnelles. Ils font ici le point sur le renouvellement récent des principes stratégiques des guerres de contre-insurrection. Un ouvrage clair, réaliste et novateur, préfacé par l'amiral Guillaud, chef d'état-major des armées.

H. de Courrèges, E. Germain, N. Le Nen, éd. Economica, 112 p., 19€

ATLAS DU MONDE GLOBAL



Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères de 1997 à 2002, et Pascal Boniface, directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), proposent une importante mise à jour de leur ouvrage *Atlas du monde global*. Cette nouvelle édition du best-seller des ouvrages de géopolitique analyse avec clarté et complétude l'évolution des relations internationales

avec un enrichissement de nouvelles thématiques comme les enjeux climatiques, l'évolution du tourisme et ses conséquences. Le tout servi par une remarquable cartographie. Un ouvrage de référence pour tout ceux qui s'intéressent à la géopolitique.

Pascal Boniface, Hubert Védrine, éd. Armand Colin/Fayard, 142 p., 19,90€

GUERRE RÉVOLUTIONNAIRE, GUERRES IRRÉGULIÈRES

Cet ouvrage rassemble une vingtaine d'études sur les nombreuses guerres parallèles du xx^e siècle – guérillas, contre-guérillas, maquis et autres guerres révolutionnaires. Rédigés par des enseignants et des officiers, ces textes sont publiés sous l'égide du conseil scientifique du musée des Troupes de marine, et offerts au lieutenant-colonel Michel David, chef du département d'histoire et de géographie des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Sous la direction de A. Champeaux, éd. Lavauzelle, 283 p., 27€



CENT ANS D'AÉRONAUTIQUE NAVALE EN FRANCE



Après un rappel historique bien documenté de l'aéronautique navale, l'auteur Jérôme Baroë, présente de façon claire ce qu'est aujourd'hui cette composante opérationnelle. Il y présente les hommes et femmes qui la composent, le matériel en service et les différentes unités. Accompagné d'une belle iconographie provenant du ministère de la Défense, cet ouvrage permettra à tous

ceux qui le souhaitent de découvrir cette composante de la marine qui fête cette année ses 100 ans.

Jérôme Baroë, éd. Ouest-France, 125 p., 17,90€

OPÉRATIONS SPÉCIALES, 20 ANS DE GUERRES SECRÈTES

Des maquis du Vercors à la jungle laotienne, le colonel Jean Sassi a connu la plupart des théâtres d'opérations dans lesquels un soldat français des forces spéciales pouvait être engagé. Jean-Louis Tremblais, grand reporter au *Figaro Magazine*, lève le voile sur ces vingt années d'opérations secrètes au sein des Corps francs d'Afrique, des commandos parachutistes Jedburghs, de la Force 136 ou du 11^e Choc. Un série d'entretiens captivants, qui s'attardent notamment sur les maquis contre-révolutionnaires indo-chinois.

Jean Sassi, J-L Tremblais, éd. Nimrod, 355 p., 21€

